

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS
DU 21 JANVIER 2020

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 10 janvier 2020, accompagnée d'un ordre du jour comportant 82 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 16 janvier 2020 comportant 2 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 39 présents :

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,

Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme Mélanie OUALI, M. Marc DARVILLE, Mme Catherine MARNEFFE, Echevins,

Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS

M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M. François COLLETTE, M. Jean-Paul DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI, M. Marc BARVAIS, Mme Françoise COLINIA, Mme Savine MOUCHERON, Mme Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges Louis BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M. Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M. Stéphane BERNARD, M. Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, ~~Mme Aliénor LEFEBVRE~~, Mme Opaline MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~, M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI, M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc BAUVOIS, Conseillers communaux
et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

Démission d'un Echevin, M. Marc DARVILLE au point 2.

Prestation de serment et installation d'un Echevin, M. Stéphane BERNARD au point 4.

Démission d'une conseillère communale, Mme Aliénor LEFEBVRE au point 5.

Prestation de serment et installation d'un Conseiller communal, M. Jean-Pierre VISEUR au point 6.

Mme Opaline MEUNIER, Conseillère communale entre au point 2.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère communale entre au point 4.

QUESTION :

1) Projet Miriam. Question de Mme la Conseillère communale Joëlle KAPOMPOLE

Le projet MIRIAM est un projet d'empowerment de femmes en situation de monoparentalité bénéficiaires d'un revenu d'intégration (ou son équivalent)

Grâce à un accompagnement intensif, ce projet vise à renforcer l'empowerment de femmes monoparentales usagères du CPAS, à briser leur isolement social et à réduire la pauvreté, avec une attention particulière pour leur intégration socio-professionnelle.

Dans ce projet, on travaille autour de l'information, la participation, la connaissance et l'usage de ses droits, l'orientation vers les services d'aide et d'assistance ainsi que la formation. Le développement de la confiance en soi fait aussi partie de l'accompagnement.

Dans un premier temps, un projet : MIRIAM 1.0 a été suivi méthodologiquement pour en évaluer l'impact d'octobre 2015 à fin 2017. Il se déroulait dans les CPAS de Namur, Charleroi, Molenbeek-Saint-Jean, Leuven en Gent.

Les résultats du projet MIRIAM 1.0 ont été documentés dans le rapport final 2017 et ont poussé la secrétaire d'État en charge de la Lutte contre la pauvreté à annoncer un projet MIRIAM 2.0 pour les CPAS d'Anvers, Bruxelles, Genk, Liège, Mons et Ostende. Ce nouveau projet Miriam a été développé du 30 août 2018 au 15 novembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2019.

Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
La Directrice générale,

Le Bourgmestre-Président,

C. BRULARD.

N. MARTIN

=====

Direction générale

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE
JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme
Mélanie OUALI, M. Marc DARVILLE, Mme Catherine
MARNEFFE, Echevins,
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel Tondreau, M. François
COLLETTE, M. Jean-Paul DEPLUS, Mme Joëlle
KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI, M. Marc BARVAIS,
Mme Françoise COLINIA, ~~Mme Savine MOUCHERON~~,
Mme Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M.~~
~~Hervé JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges-~~
~~Louis BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES,
M. Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M.
Stéphane BERNARD, M. Florent DUFRANE, M. Yves
ANDRE, ~~Mme Aliénor LEFEBVRE~~, ~~Mme Opaline~~
~~MEUNIER~~, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~,
M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio
RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI,
M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher
MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia
GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc
BAUVOIS, Conseillers communaux
et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

1^{er} OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 17 décembre 2019

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,
Considérant qu'il convient d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal du
17 décembre 2019 si ce dernier n'a fait l'objet d'aucune remarque.
DECIDE
à l'unanimité,

d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 décembre 2019 celui-ci
n'ayant fait l'objet d'aucune remarque.

Direction générale

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE
JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme
Mélanie OUALI, M. Marc DARVILLE, Mme Catherine
MARNEFFE, Echevins,
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel Tondreau, M. François
COLLETTE, M. Jean-Paul DEPLUS, Mme Joëlle
KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI, M. Marc BARVAIS,
Mme Françoise COLINIA, ~~Mme Savine MOUCHERON~~,
Mme Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M.~~
~~Hervé JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges-~~
~~Louis BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES,
M. Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M.

Stéphane BERNARD, M. Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, ~~Mme Aliénor LEFEBVRE~~, Mme Opaline MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~, M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI, M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc BAUVOIS, Conseillers communaux et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

2^{ème} OBJET : Démission d'un Echevin

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,

Vu l'article L1123-11 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation lequel stipule que la démission de ses fonctions d'Echevin est notifiée par écrit au conseil communal, lequel l'accepte lors de la première séance suivant cette notification. La démission prend effet à la date où le conseil l'accepte

Considérant sa délibération du 03 décembre 2018, adoptant le pacte de majorité et procédant à l'installation du nouveau Conseil communal, suite aux élections communales du 14 octobre 2018,

Considérant le courrier par lequel Monsieur Marc DARVILLE notifie sa démission volontaire de son mandat de 6ème Échevin ;

Considérant que Monsieur Marc DARVILLE conserve son mandat de Conseiller communal,

**DÉCIDE
à l'unanimité**

Article 1 : D'accepter, en vertu de l'article L1123-11 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la démission de Monsieur Marc DARVILLE de son mandat de 6ème Échevin à dater de ce jour.

Article 2 : De notifier la présente délibération à l'intéressé.

Article 3 : Expédition de la présente délibération sera transmise à M. le Ministre Pierre-Yves DERMAGNE, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, à M. le Directeur financier ainsi qu'à l'intéressé.

Direction générale

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme Mélanie OUALI, Mme Catherine MARNEFFE, Echevins, Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel Tondreau, M. François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI, M. Marc BARVAIS, Mme Françoise COLINIA, ~~Mme Savine MOUCHERON~~, Mme Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges-Louis BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M. Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M. Stéphane BERNARD, M. Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, ~~Mme Aliénor LEFEBVRE~~, Mme Opaline MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David~~

BOUILLON, M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI, M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc BAUVOIS, Conseillers communaux et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

3^{ème} OBJET : Avenant au pacte de majorité/Élections du 14 octobre 2018 - Adoption

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,

Considérant sa délibération du 03 décembre 2018, adoptant le pacte de majorité et procédant à l'installation du nouveau Conseil communal, suite aux élections communales du 14 octobre 2018,

Vu l'article L1123-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation stipulant « qu'au cours de la législature, un avenant au pacte de majorité peut être adopté afin de pourvoir au remplacement définitif d'un membre du collège ou à la désignation du président du conseil de l'action sociales si la législation qui lui est applicable prévoit sa présence au sein du Collège communal. L'avenant est adopté à la majorité des membres présents du Conseil. Le nouveau membre du collège achève le mandat de celui qu'il remplace ;

Considérant sa délibération de ce jour acceptant la démission de Monsieur Marc DARVILLE de son mandat de 6^{ème} Échevin, et qu'en vertu de l'article L1123-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation il y a donc lieu d'adopter un avenant au pacte de majorité afin de pourvoir au remplacement définitif du membre du Collège démissionnaire,

Considérant qu'un projet d'avenant au pacte de majorité, signé par les groupes politiques PS et ECOLO a été déposé entre les mains de Mme la Directrice générale en date du 16 janvier 2020,

Considérant ce projet d'avenant déposé est recevable et comprend :

- l'indication des groupes politiques qui y sont parties
- l'identité de l'Échevin remplaçant pressenti
- les signatures des personnes y désignées et par la majorité des membres de chaque groupe politique, dont au moins un membre est proposé pour participer au Collège.

Considérant que ce projet d'avenant au pacte de majorité a été porté à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale,

Considérant que la candidature pressentie au mandat d'Échevin ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité prévu aux articles L1125-1 et L1125-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation,

Le Président de la séance donne lecture de l'avenant au pacte de majorité du 03 décembre 2018 à haute voix et soumet ledit avenant au vote du Conseil communal, suivant l'ordre de préséance, le Bourgmestre votant le dernier,

En conséquence, à la majorité des suffrages des membres présents,

Le Président invite les membres du Conseil à procéder au vote:

PS: OUI

ECOLO: OUI

PTB: ABSTENTIONS

AGORA-CDH: ABSTENTION

MONS EN MIEUX: ABSTENTIONS

DECIDE

Par 28 voix et 12 abstentions,

Article 1 : D'adopter, conformément à l'article L1123-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avenant au pacte de majorité.

Article 2 : De procéder à l'installation du nouvel Échevin ainsi qu'à sa prestation de serment.

Article 3 : Expédition de la présente délibération sera transmise à M. le Ministre Pierre-Yves DERMAGNE, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.

Direction générale

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme Mélanie OUALI, Mme Catherine MARNEFFE, Echevins, Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel Tondreau, M. François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI, M. Marc BARVAIS, Mme Françoise COLINIA, Mme Savine MOUCHERON, Mme Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges-Louis BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M. Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M. Stéphane BERNARD, M. Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, ~~Mme Aliénor LEFEBVRE~~, Mme Opaline MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~, M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI, M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc BAUVOIS, Conseillers communaux et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

4^{ème} OBJET : Prestation de serment et installation d'un Échevin en remplacement d'un Échevin démissionnaire

Le Conseil Communal,

Délibérant en séance publique,

Considérant les délibérations de ce jour, acceptant la démission volontaire de M. Marc DARVILLE, en qualité de 6^{ème} Échevin, et adoptant l'avenant au pacte de majorité pour son remplacement,

Considérant que Monsieur Marc DARVILLE conserve son mandat de Conseiller communal,

Considérant qu'en vertu des articles L1125-1 et L1125-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation Monsieur Stéphane BERNARD, candidat désigné dans l'avenant au pacte de majorité en remplacement de l'échevin démissionnaire, ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité,

Considérant dès lors que rien ne s'oppose à ce que les pouvoirs de Monsieur Stéphane BERNARD, soient validés,

DÉCIDE

à l'unanimité,

Article 1 : De valider les pouvoirs de Monsieur Stéphane BERNARD

Article 2 : Monsieur le Président invite ensuite Monsieur Stéphane BERNARD à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et dont le texte suit : «Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Article 3 : Conformément à l'article L1123-8 §3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, Monsieur Stéphane BERNARD est déclaré installé dans ses fonctions de 6ème Échevin.

Article 4 : Expédition de la présente délibération sera transmise à M. le Ministre Pierre-Yves DERMAGNE, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, à M. le Directeur financier ainsi qu'à l'intéressé.

Direction générale

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme Catherine MARNEFFE, Echevins,
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel Tondreau, M. François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI, M. Marc BARVAIS, Mme Françoise COLINIA, Mme Savine MOUCHERON, Mme Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges-Louis BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M. Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M. Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, ~~Mme Aliénor LEFEBVRE~~, Mme Opaline MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~, M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI, M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc BAUVOIS, Conseillers communaux et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

5^{ème} OBJET : Démission d'une Conseillère communale

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,

Vu l'article L1122-9 du CDLD lequel stipule que: "La démission des fonctions de conseiller est notifiée par écrit au conseil, lequel l'accepte lors de la première séance suivant cette notification."

La démission prend effet à la date où le conseil l'accepte et est notifiée par le directeur général à l'intéressé. Un recours, fondé sur l'article 16 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, est ouvert contre cette décision. Il doit être introduit dans les huit jours de sa notification."

Vu le courrier adressé par Madame Aliénor LEFEBVRE, Conseillère Communale par lequel elle souhaite démissionner de ses fonctions de Conseillère Communale de la Ville de Mons; Qu'il appartient au conseil d'accepter cette démission;

Le Conseil Communal accepte

à l'unanimité,

Article 1 : la démission de Mme Aliénor LEFEBVRE de ses fonctions de Conseillère Communale ECOLO de la Ville de Mons.

Article 2 : Expédition de la présente délibération sera transmise à M. le Ministre Pierre-Yves DERMAGNE, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, à M. le Directeur financier ainsi qu'à l'intéressé

Direction générale

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme Catherine MARNEFFE, Echevins,
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel Tondreau, M. François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI, M. Marc BARVAIS, Mme Françoise COLINIA, Mme Savine MOUCHERON, Mme Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges-Louis BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M. Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M. Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~, M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI, M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc BAUVOIS, Conseillers communaux et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

6^{ème} OBJET : Prestation de serment et installation d'un Conseiller communal en remplacement d'une Conseillère communale démissionnaire

Le Conseil Communal,

Délibérant en séance publique,

Vu le procès-verbal des élections communales qui ont eu lieu le 14 octobre 2018 ;

Vu la décision du Gouverneur de la Province de Hainaut du 15 novembre 2018 par lequel il fait savoir que les élections communales du 14 octobre 2018 ont été validées;

Vu la démission de ses fonctions de Conseillère communale ECOLO de Madame Aliénor, démission acceptée par le Conseil communal de ce 21 janvier 2020;

Vu la décision du Collège communal du 30 décembre 2019

Considérant que le premier suppléant sur la liste ECOLO est M. Jean-Pierre VISEUR

Considérant les conditions d'éligibilité prévues à l'article L 4142 – 1 §1er du CDLD et à l'article L 4121 – 1 du CDLD ;

Considérant les conditions liées au droit d'éligibilité selon les catégories prévues à l'article L 4142 – 1 § 2 du CDLD ;

Considérant que M. Jean-Pierre VISEUR remplit les conditions d'éligibilité ;

Considérant les incompatibilités avec le mandat de Conseiller communal eu égard aux articles L1125-1, & 1er à L1125-7 du CDLD ;

Considérant qu'il apparait, après examen et réception de l'attestation sur l'honneur de M. Jean-Pierre VISEUR que ce dernier ne présente pas de conditions d'incompatibilités avec la fonction de Conseiller communal;

Considérant que M. Jean-Pierre VISEUR (ECOLO) souhaite faire une déclaration d'apparement ou de regroupement avec le groupe ECOLO.

Décide

à l'unanimité,

Article 1 - de valider les pouvoirs en qualité de Conseiller communal de M. Jean-Pierre VISEUR

Article 2 – d'admettre la prestation de serment de M. Jean-Pierre VISEUR, conformément au prescrit de l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui s'énonce comme suit :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Article 3 – d'installer M. Jean-Pierre VISEUR dans ses fonctions de Conseiller Communal.

Article 4 : Expédition de la présente délibération sera transmise à M. le Ministre Pierre-Yves DERMAGNE, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, à M. le Directeur financier ainsi qu'à l'intéressé.

Direction générale

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme Catherine MARNEFFE, Echevins,
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M. François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI, M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, Mme Françoise COLINIA, Mme Savine MOUCHERON, Mme Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges Louis BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M. Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M. Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~, M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI, M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc BAUVOIS, Conseillers communaux et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

7^{ème} OBJET : Formation du tableau de préséance des Conseillers communaux

Le Conseil Communal,

Délibérant en séance publique,

Vu la démission de ses fonctions d'Échevin de M. Marc DARVILLE démission acceptée par le Conseil communal de ce

Considérant l'installation en qualité d'Échevin de M. Stéphane BERNARD en remplacement de M. Marc DARVILLE, démissionnaire;

Vu la démission de ses fonctions de Conseillère communale de Mme Aliénor LEFEBVRE;

Considérant l'installation de M. Jean-Pierre VISEUR en remplacement de Mme Aliénor LEFEBVRE démissionnaire;

Vu la décision du Collège communal du 30 décembre 2019

Considérant qu'il y a lieu de revoir l'ordre de préséance du Conseil communal;

prend acte du nouveau tableau de préséance du Conseil communal à dater de ce 21 janvier 2020 ;

ARRÊTE
à l'unanimité,

Article 1 : Le nouveau tableau de préséance des membres effectifs du Collège et du Conseil communal est établi comme suit :

N°	Noms	Prénoms	Date d'installation	ANCIENNETÉ EN ANNÉES	Nombre de suffrages nominatifs	TITRE
1	MARTIN	Nicolas	3/12/2018	19	10.681	Bourgmestre
2	HOUDART	Catherine	3/12/2018	19	3.375	1ère Echevine
3	DE JAER	Charlotte	3/12/2018	7	1.418	2ème Echevine
4	SAKAS	Achile	3/12/2018	19	2.082	3ème Echevin
5	POURTOIS	Maxime	3/12/2018	7	1.350	4ème Echevin
6	OUALI	Mélanie	3/12/2018	25	1.206	5ème Echevine
7	BERNARD	Stéphane	3/12/2018	7	780	6ème Echevin
8	MARNEFFE	Catherine	3/12/2018	7	874	7ème Echevine
9	MEUNIER	Marie	3/12/2018	7	929	Président e du CPAS
10	DI RUPO	Elio	3/12/2018	37	7.664	Conseiller communal
11	TONDREAU	Emmanuel	8/10/2019	36	490	Conseiller communal
12	COLLETTE	François	3/12/2018	28	496	Conseiller communal
13	DARVILLE	Marc	3/12/2018	25	1.178	Conseiller communal
14	DEPLUS	Jean-Paul	3/12/2018	25	808	Conseiller communal
15	KAPOMPOLE	Joëlle	3/12/2018	19	2.003	Conseillère re

						communale
16	ROSSI	Bruno	3/12/2018	19	710	Conseiller communal
17	WISEUR	Jean-Pierre	21/1/2020	15	382	Conseiller communal
18	BARVAIS	Marc	3/12/2018	13	2.210	Conseiller communal
19	COLINIA	Françoise	3/12/2018	13	1.073	Conseillère communale
20	MOUCHERON	Savine	3/12/2018	13	973	Conseillère communale
21	NAHIME	Khadija	3/12/2018	13	727	Conseillère communale
22	BRICHAUX	Danièle	3/12/2018	13	648	Conseillère communale
23	JACQUEMIN	Hervé	3/12/2018	13	641	Conseiller communal
24	JOB	Sandrine	3/12/2018	13	611	Conseillère communale
25	BOUCHEZ	Georges-Louis	3/12/2018	7	4.976	Conseiller communal
26	JOOS	John	3/12/2018	7	1.043	Conseiller communal
27	BEUGNIES	John	3/12/2018	7	942	Conseiller communal
28	KAYEMBE KALUNGA	Samy	3/12/2018	7	899	Conseiller communal
29	MELIS	Cédric	3/12/2018	7	889	Conseiller communal
30	DUFRANE	Florent	3/12/2018	7	770	Conseiller

						commun al
31	ANDRE	Yves	3/12/2018	7	450	Conseille r commun al
32	MEUNIER	Opaline	3/12/2018	1	1.727	Conseillè re commun ale
33	OSIYER	Brahim	3/12/2018	1	760	Conseille r commun al
34	BOUILLON	David	3/12/2018	1	627	Conseille r commun al
35	TODISCO	Alexandre	3/12/2018	1	600	Conseille r commun al
36	QUIEVY	Samuël	3/12/2018	1	596	Conseille r commun al
37	RICCOBENE	Fabio	3/12/2018	1	578	Conseille r commun al
38	CREPIN	Vincent	3/12/2018	1	573	Conseille r commun al
39	VELTRI	Mathieu	3/12/2018	1	564	Conseille r commun al
40	SOUPART	Guillaume	3/12/2018	1	527	Conseille r commun al
41	MASSAKI MBAKI	Michael Christopher	3/12/2018	1	507	Conseille r commun al
42	BLONDEAU	Cécile	3/12/2018	1	428	Conseillè re commun ale
43	GIUNTA	Lucia	3/12/2018	1	359	Conseillè re commun ale
44	DELPLANQUE	Julien	3/12/2018	1	255	Conseille r commun al
45	BAUVOIS	Jean-Luc	28/5/2019	1	534	Conseille r

						commun al
--	--	--	--	--	--	--------------

Article 2 : Expédition de la présente délibération sera transmise à M. le Ministre Pierre-Yves DERMAGNE, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville et à M. le Directeur financier.

Direction générale

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE
JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme
Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme
Catherine MARNEFFE, Echevins,
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M.
François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul
DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI,
M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, Mme
Françoise COLINIA, Mme Savine MOUCHERON, Mme
Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé
JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges-Louis
BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M.
Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M.
Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline
MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~,
M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio
RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI,
M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher
MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia
GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc
BAUVOIS, Conseillers communaux
et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

8^{ème} OBJET : Composition des commissions - Modifications

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,

Vu la décision du Conseil Communal du 22/01/2019 arrêtant la composition des commissions pour la mandature 2018-2024 ;

Vu la lettre de Monsieur Marc DARVILLE par laquelle l'intéressée démissionne de ses fonctions d'Echevin ;

Vu l'avenant au pacte de majorité adopté ce 21 janvier 2020 ;

Vu la désignation de M. Stéphane BERNARD en qualité d'Echevin en remplacement de M. Marc DARVILLE démissionnaire

Considérant que Monsieur Stéphane BERNARD a été désigné dans les commissions suivantes :

- Commission de la Mobilité, de la Propreté et de la participation citoyenne
- Commission des Finances, des Sports et des Associations

Considérant également que M. Stéphane BERNARD était président de la **Commission des travaux, de l'informatique et des nouvelles technologies** ;

Qu'il convient de procéder à son remplacement ;

Considérant que Monsieur Marc DARVILLE conserve sa qualité de Conseiller communal ;

Qu'il est proposé de désigner M. Marc DARVILLE en remplacement de Monsieur Stéphane

BERNARD dans les commissions où ce dernier était désigné ;
De confier la présidence de la **Commission des travaux, de l'informatique et des nouvelles technologies à M. Marc DARVILLE**

Vu la démission de ses fonctions de Conseillère communale de Mme Aliénor LEFEBVRE, démission acceptée lors de ce Conseil du 21 janvier 2020;

Vu la désignation de M. Jean-Pierre VISEUR en remplacement de Mme Aliénor LEFEBVRE démissionnaire;

Considérant que Mme Aliénor LEFEBVRE faisait partie des Commissions suivantes et qu'il convient dès lors de la remplacer :

Commission de la Mobilité, de la Propreté et de la participation citoyenne
Commission des Finances, des Sports et des Associations
Commission du CPAS, des Affaires sociales, de l'Egalité des Chances et de l'Agriculture

Considérant que M. Samuel QUIEVY, Chef de Groupe ECOLO souhaite que M. Jean-Pierre VISEUR remplace Mme Aliénor LEFEBVRE à la Commission de la Mobilité, de la Propreté et de la participation citoyenne ainsi qu'à la Commission des Finances, des Sports et des Associations mais que M. Jean-Pierre VISEUR remplace Mme Cécile BLONDEAU à la Commission de l'Etat Civil, de la Population et des Fêtes et que Mme Cécile BLONDEAU remplace Mme Aliénor LEFEBVRE à la Commission du CPAS, des Affaires sociales, de l'Egalité des Chances et de l'Agriculture;

Sur proposition du Collège Communal,
Décide
à l'unanimité,

d'arrêter comme suit la composition des commissions :

COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS

1. Commission du Bourgmestre

Présidence : Cédric MELIS (ps)

2. Sandrine JOB (ps)
3. Alexandre TODISCO (ps)
4. Fabio RICCOBENE (ps)
5. Khadija NAHIME (ps)
6. Samuel QUIEVY (écolo)
7. Françoise COLINIA (MeM)
8. Hervé JACQUEMIN (MeM)
9. Savine MOUCHERON (cdh)

10. Commission de l'enseignement, de la culture, de la jeunesse et de la lecture publique

Présidence : Vincent CREPIN (écolo)

11. Cédric MELIS (ps)
12. Jean-Paul DEPLUS (ps)
13. Khadija NAHIME (ps)
14. Danièle BRICHAUX (ps)
15. Cécile BLONDEAU (écolo)
16. Opaline MEUNIER (MeM)

17. Françoise COLINIA (MeM)
18. Yves ANDRE (cdh)

19. Commission de la mobilité, de la propreté et de la participation citoyenne

Présidence : John JOOS (ps)

20. Samy KALUNGA KAYEMBE (ps)
21. Jean-Paul DEPLUS (ps)
22. Marc DARVILLE (ps)
23. M. Jean-Pierre VISEUR (écolo)
24. Florent DUFRANE (MeM)
25. Mathieu VELTRI (MeM)
26. Savine MOUCHERON (cdh)
27. Lucia GIUNTA (PTB)

28. Commission de l'état civil, de la population et des fêtes

Présidence : Bruno ROSSI (ps)

29. Danièle BRICHAUX (ps)
30. Sandrine JOB (ps)
31. Fabio RICCOBENE (ps)
32. Jean-Luc BAUVOIS (ps)
33. Jean-Pierre VISEUR (écolo)
34. Chris MASSAKI (MeM)
35. François COLLETTE (MeM)
36. John BEUGNIES (PTB)

37. Commission de l'urbanisme, des régies et du stationnement

Présidence : Samy KALUNGA KAYEMBE (ps)

38. Danièle BRICHAUX (ps)
39. Sandrine JOB (ps)
40. Alexandre TODISCO (ps)
41. Fabio RICCOBENE (ps)
42. Samuel QUIEVY (écolo)
43. Florent DUFRANE (MeM)
44. Hervé JACQUEMIN (MeM)
45. Julien DELPLANQUE (PTB)

46. Commission des finances, des sports et des associations

Présidence : Jean-Paul DEPLUS (ps)

47. Marc DARVILLE (ps)
48. Brahim OSIYER (ps)
49. Danièle BRICHAUX (ps)
50. Jean-Luc BAUVOIS (ps)
51. M. Jean-Pierre VISEUR (écolo)
52. Opaline MEUNIER (MeM)
53. Hervé JACQUEMIN (MeM)
54. Chris MASSAKI (MeM)

55. Commission des travaux, de l'informatique et des nouvelles technologies

Présidence : Marc DARVILLE (ps)

56. John JOOS (ps)

- 57. Samy KALUNGA KAYEMBE (ps)
- 58. Sandrine JOB (ps)
- 59. Fabio RICCOBENE (ps)
- 60. Samuel QUIEVY (écolo)
- 61. Florent DUFRANE (MeM)
- 62. Mathieu VELTRI (MeM)
- 63. Guillaume SOUPART (MeM)

64. Commission de la transition écologique, de la biodiversité, de l'énergie-climat et des marchés publics

Présidence : Opaline MEUNIER (MeM)

- 65. John JOOS (ps)
- 66. Danièle BRICHAUX (ps)
- 67. Sandrine JOB (ps)
- 68. Alexandre TODISCO (ps)
- 69. Samuel QUIEVY (écolo)
- 70. Cécile BLONDEAU (écolo)
- 71. Guillaume SOUPART (MeM)
- 72. Julien DELPLANQUE (PTB)

73. Commission du CPAS, des affaires sociales, de l'égalité des chances et de l'agriculture

Présidence : Khadija NAHIME (ps)

- 74. Cédric MELIS (ps)
- 75. Brahim OSIYER (ps)
- 76. Alexandre TODISCO (ps)
- 77. Jean-Luc BAUVOIS (ps)
- 78. M. Cécile BLONDEAU (écolo)
- 79. Françoise COLINIA (MeM)
- 80. François COLLETTE (MeM)
- 81. Lucia GIUNTA (PTB)

GRH : ASRT

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
 Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE
 JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme
 Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme
 Catherine MARNEFFE, Echevins,
 Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
 M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M.
 François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul
 DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI,
 M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, Mme
 Françoise COLINIA, Mme Savine MOUCHERON, Mme
 Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé~~
~~JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges-Louis~~
~~BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M.
 Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M.
 Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline
 MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~,
 M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio
 RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI,
 M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher
 MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia
 GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc

9^{ème} OBJET : Modification du cadre du personnel administratif

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,
Vu le cadre du personnel administratif définitif de l'administration centrale, adopté par le conseil communal en séance du 21 mai 2012, et approuvé par les autorités de tutelle, le 09/08/2012;

Considérant que ce cadre prévoit notamment 6 emplois de chefs de division;

Vu le nouvel organigramme des services communaux, adopté par le collège communal le 18/07/19, visant à créer des départements plus cohérents, au vu des matières traitées et de leur évolution depuis le plan de redéploiement adopté en 2009;
Considérant par conséquent, qu'il convient de mettre en place, un encadrement du personnel approprié, en l'adaptant au nouvel organigramme susvisé;

Considérant que pour ce faire, il convient de modifier le cadre du personnel administratif et d'augmenter le nombre de chefs de division de **2** unités, en portant ainsi le nombre de chefs de division à **8** ;

Vu l'avis du comité supérieur de concertation syndicale en date du 15 janvier 2020;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et notamment ses articles L1122-30 et L1212-1;

Sur proposition du collège communal;

décide :
à l'unanimité,

Article 1 : de modifier le cadre du personnel définitif de l'administration centrale, en augmentant de 2 unités le nombre d'emplois de chefs de division, portant ainsi celui-ci à 8.

Article 2 : de transmettre la présente délibération à la Députation permanente du Conseil Provincial, ainsi qu'au Gouvernement wallon.

Gestion Territoriale et Economique : Environnement

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme Catherine MARNEFFE, Echevins,
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M. François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI, M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, Mme Françoise COLINIA, Mme Savine MOUCHERON, Mme

Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges Louis BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M. Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M. Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~, M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI, M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc BAUVOIS, Conseillers communaux
et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

10^{ème} OBJET : AMIS DES ANIMAUX ASBL - SUBSIDE 2019 - stérilisation chats errants - contrôle de la subvention - info au Conseil Communal.

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,

Considérant que les subventions octroyées par les pouvoirs locaux ont été régies, à l'origine, par la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions, dont les dispositions ont été intégrées, par la suite, au Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (articles L3331-1 à L3331-9);

Considérant le décret du 31 janvier 2013 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et réformant la législation applicable aux subventions attribuées par les collectivités décentralisées (Décret paru au Moniteur belge du 14 février 2013 et est entré en vigueur le 1er juin 2013);

Considérant la circulaire du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux;

Considérant que l'octroi des subventions relève des attributions du Conseil Communal;

Considérant que la réforme organise toutefois la possibilité de déléguer l'exercice de cette compétence au Collège Communal;

Etant donné que les subventions des communes (provinces et intercommunales) ne sont plus soumises à la tutelle générale d'annulation à transmission obligatoire;

Que désormais, toutes les subventions octroyées par les pouvoirs locaux relèvent de la tutelle générale d'annulation simple, en vertu de l'article L3121-1 C.D.L.D.;

Qu'en conséquence, les délibérations par lesquelles les communes (provinces et intercommunales) octroient des subventions ne doivent plus être obligatoirement transmises à l'autorité de tutelle et elles peuvent être mises à exécution dès leur adoption;

Vu le C.D.L.D. et plus particulièrement les articles L 1112-30 et L 3331-1 à L 3331-8 C.D.L.D.;

Considérant que le bénéficiaire ci-dessous et la subvention y relative accordée par le Collège Communal pour l'exercice 2019 :

ASBL - Les Amis des Animaux - Tierne à Coulons, 12 à 7181 FELUY

Montant de la subvention : 5000 euros

Fonction 131/02/332/02 du B.O. 2019

Décision du Collège Communal du 09 janvier 2020

Vu que, par délibération du 17 février 2014 (article 4), le Conseil communal délègue au Collège communal le contrôle de l'utilisation des subventions faites par les bénéficiaires;

Considérant que la subvention a été accordée à des fins d'intérêt public;

Considérant que le bénéficiaire de cette subvention a fourni le budget de l'exercice auquel se rattache cette subvention et le compte annuel 2018;

Vu que les subventions de l'exercice 2019 ont été utilisées conformément aux dispositions du code de la démocratie locale et de la décentralisation (troisième partie, livre I, titre 1er, article L 3122-2 5° et livre III, titre III - articles L 3331-1, -3, - alinéa 1er, 1°);

Vu que l'attribution des subventions de l'exercice 2019 était conforme aux dispositions de la délibération du Conseil Communal du 17 février 2014 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de subventions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation notamment en ses articles L 1122-30 et L3331-1 à 8 ainsi qu'à la circulaire ministérielle du 30.05.2013 (M.B. 29/08/13);

Sur proposition du Collège Communal;

Décide :

à l'unanimité,

article 1 : de prendre connaissance du bénéficiaire de la subvention y relative accordée et contrôlée par le Collège Communal pour l'exercice 2019 :

ASBL " Les Amis des Animaux" - Tierne à Coulons, 12 à 7181 FELUY

Fonction 131/02/332/02 du B.O. 2019

Montant : 5.000 euros

Date décision du Collège Communal : 09 janvier 2020

article 2 : acte que le bénéficiaire de cette subvention a fourni, afin de procéder au contrôle de l'octroi, le budget de l'exercice auquel se rattache cette subvention et le compte annuel 2018.

Régie Foncière : Gest. Logement

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme Catherine MARNEFFE, Echevins,
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M. François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI, M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, Mme Françoise COLINIA, Mme Savine MOUCHERON, Mme Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges-Louis BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M. Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M. Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~, M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI, M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc BAUVOIS, Conseillers communaux
et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

11^{ème} OBJET : Végétalisation des pieds de façades sur l'espace public

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,
Le Conseil communal,
décide en séance publique,
à l'unanimité,
Considérant que le présent règlement a pour objectif d'encourager les montois à mettre en œuvre des plantations au pied de la façade de leur immeuble ;

Que le soutien accordé par la Ville de Mons se matérialise par l'octroi d'une prime ;

Que cette action s'inscrit dans le cadre global d'embellissement de la ville, tout en favorisant son appropriation par les habitants ;

Que cette action vise également au développement d'un maillage urbain vert ;

Qu'elle participe encore à la volonté d'enrichir la biodiversité, de réduire l'empreinte écologique des quartiers, de réduire le phénomène de chaleur des îlots urbains et d'améliorer la qualité de l'air ;

Vu le projet de règlement joint à la présente délibération.

DECIDE :

à l'unanimité,

Article 1 : sous réserve de l'approbation par l'Autorité de tutelle du crédit inscrit à cet effet au budget ordinaire de la Cellule Logement sous la fonction 93002/331-01, d'approuver le « Règlement relatif à la végétalisation des pieds de façades sur l'espace public ».

Pôle muséal - Gest. muséale et arts plastiques

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme Catherine MARNEFFE, Echevins,
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M. François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI, M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, Mme Françoise COLINIA, Mme Savine MOUCHERON, Mme Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges-Louis BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M. Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M. Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~, M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI, M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc BAUVOIS, Conseillers communaux et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

12^{ème} OBJET : Tarification pour l'exposition Yann Arthus-Bertrand

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,

Considérant l'urgence du dossier

Considérant qu'en date du 16/10/19, votre assemblée validait l'exposition Yann Arthus-Bertrand qui se tiendra du 4/07 au 25/10/20 à la Salle Saint-Georges et dans le parc du Beffroi;

Considérant que la tarification habituelle de la Salle Saint-Georges est de 2€ en tarif plein et de 1€ en tarif réduit; Considérant que le parc du Beffroi, dans le cadre de cette exposition, restera gratuit pour les visiteurs;

Considérant que cette mesure est proposée dans le cadre de l'action 14.4.2 du PST pour mettre en place des événements à prix réduits;

Le Président invite les membres du Conseil à procéder au vote:

PS: OUI

ECOLO: OUI

PTB: CONTRE

AGORA-CDH: OUI

MONS EN MIEUX: ABSTENTIONS

DECIDE :

Par 31 voix, contre 3 et 8 abstentions,

dans le cadre de l'exposition Yann Arthus-Bertrand qui aura lieu du 04/07 au 25/10/2020

Article 1: de marquer son accord sur une tarification de 6€ en tarif plein / de 4€ en tarif réduit / 2€ tarif familles pour la salle Saint-Georges et un accès gratuit aux oeuvres exposées dans le parc du Beffroi

Services Techniques : Mobilité

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme Catherine MARNEFFE, Echevins,
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M. François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI, M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, Mme Françoise COLINIA, Mme Savine MOUCHERON, Mme Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges-Louis BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M. Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M. Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~, M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI, M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc BAUVOIS, Conseillers communaux
et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

13^{ème} OBJET : Avenant n°2 à la convention régissant l'octroi d'une subvention à Pro Velo pour le projet #Si t'es vélo

Le Conseil Communal,

Délibérant en séance publique,
Vu la décision prise par le Collège communal,
Considérant qu'en date du 19 juin 2018, le Conseil communal a approuvé le projet de convention qui lie la Ville de Mons avec l'asbl Pro Velo pour la gestion d'une offre de vélos en location longue durée.
Considérant que la subvention accordée en 2018 a permis à Pro Velo d'acquérir 100 vélos classiques et d'en assurer la gestion.
Considérant que la subvention 2019 a quant à elle, été utilisée pour compléter l'offre existante de 25 vélos à assistance électrique en location longue durée
Considérant qu'après concertation avec Pro Velo, la subvention 2020 permettrait d'ajouter de nouveaux services:

82. un vélo XXL. Il s'agit d'un vélo cargo à assistance électrique mise à disposition de familles pour un test de 2 mois. Concrètement, le kit Vélo XXL comprendrait le vélo cargo BIKE43 à assistance électrique en test pendant 2 mois; 2 sièges enfants (pour enfants de 9 mois à 10 ans); une séance de coaching personnalisée; une assurance vol et assistance remorquage; un cadenas de qualité; et des sachoches adaptées. Le tarif de location serait de 200 €.
83. la promotion et des animations. Exemples: sensibilisation des navetteurs montois et animations #Si t'es vélo à la gare (café le matin, apéro le soir, petit cadeau offert, concours pour une location offerte); présence de l'équipe #Sit'esvélo lors des événements organisés par la Ville (nuit des musées, journées du patrimoine,...); sensibilisation au vélo et promotion de #Si t'es vélo dans les entreprises montoises, écoles et universités, ...
84. «Tous à vélo», ou une «Bike Experience» montoise. Il s'agit d'un projet de participation citoyenne pour encourager les citoyens à une mobilité active et conviviale. Les actions imaginées sont des itinéraires futés, le soutien et le lien social, ...

Considérant qu'un avenant doit être signé pour approuver les nouveaux termes de la convention.

décide
à l'unanimité,

Article 1:

d'approuver la proposition de Pro Velo en complétant l'offre existante (100 vélos classiques et 25 vélos à assistance électrique) de projets complémentaires: 1 vélo XXL pour les familles; la promotion et des animations; une Bike Expérience montoise avec le subside annuel de 50 000 euros.

Article 2:

d'approuver la tarification proposée pour le vélo XXL (200 euros pour 2 mois de test) ainsi que l'avenant adaptant les termes de la convention établie entre la Ville de Mons et l'asbl Pro Velo en juin 2018.

Article 3:

de charger le Collège du suivi de cette décision.

Population : Changement d'adresse

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE
JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme
Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme
Catherine MARNEFFE, Echevins,
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS

M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M. François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI, M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, Mme Françoise COLINIA, Mme Savine MOUCHERON, Mme Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges-Louis BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M. Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M. Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~, M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI, M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc BAUVOIS, Conseillers communaux et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

14^{ème} OBJET : Attribution de noms à des voiries sur 7011 Ghlin

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,

Considérant qu'un nouveau lotissement (AB30320/ID) est en création à 7011 Ghlin (parcelle cadastrée section C 305C) le long de la voirie communale Fernand Piron ;

Considérant que ce lotissement va faire sortir de terre une nouvelle voirie de type résidentielle ainsi qu'une venelle piétonne se connectant à un petit chemin vicinal dénommé "Ruelle d'Elcampe" qui se connecte à son tour à la voirie régionale "Avenue de la Libération" ;

Considérant qu'il est nécessaire d'attribuer un nom à cette voirie résidentielle ainsi qu'à la venelle piétonne ;

Considérant que la Commission consultative proposant l'attribution de noms pour la création de nouvelles voiries sur l'entité de Mons s'est réunie le 01/10/2019 ;

Considérant qu'en séance du 16 octobre 2019, le Collège communal a décidé de dénommer les voiries décrites ci-avant, des dénominations ci-après :

N°1 Rue Emmaüs

N°2 Venelle Veuve Préaux

Considérant que suivant la législation en la matière, la décision de dénomination prise par le Collège Communal, a été proposée pour avis à la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie avant d'être proposée au Conseil Communal ;

Considérant que suite à la décision ci-avant, la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie nous a transmis son avis par courrier daté du 04 novembre 2019 :

Monsieur Cauchies représentant la Commission déclare « *Je ne puis que souscrire aux deux propositions formulées qui, à travers la Communauté Emmaüs d'une part, la figure d'Aimée Préaux-Visée d'autre part, rendent un hommage bien fondé à deux entreprises locales, l'une sociale, de haut vol, l'autre industrielle, ayant contribué longtemps à l'activité ghilinoise* » ;

Considérant que cette décision, suivant la législation en la matière, est proposée au Conseil communal pour approbation ;

décide

à l'unanimité,

Art. unique : de dénommer, sur proposition du Collège communal réuni en séance du 16 octobre 2019, suite à la création d'un nouveau lotissement (AB30320/ID) à 7011 Ghlin (parcelle cadastrée section C 305C) le long de la voirie communale Fernand Piron; une voirie résidentielle ainsi qu'une venelle piétonne sur 7011 Ghlin :

N°1 Rue Emmaüs

Mouvement créé en France par l'Abbé Pierre en 1954 luttant contre la pauvreté et l'exclusion. Ce mouvement solidaire est installé à Ghlin depuis 1957 au n°1 de la Rue Leopold III toute proche.

N°2 Venelle Veuve Préaux

En référence à Madame Aimée Visée, son nom de jeune fille (1857-1905). Elle fonde l'imprimerie «

Veuve Préaux et Fils » vers 1890 et édite des cartes postales et des photographies représentant la vie à Ghlin. La société a laissé un témoignage non négligeable du passé de Ghlin.

Régie Foncière : Gest. patrimoniale

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE
JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme
Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme
Catherine MARNEFFE, Echevins,
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M.
François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul
DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI,
M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, ~~Mme~~
~~Françoise COLINIA~~, Mme Savine MOUCHERON, Mme
Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé~~
~~JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges-Louis~~
~~BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M.
Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M.
Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline
MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~,
M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio
RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI,
M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher
MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia
GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc
BAUVOIS, Conseillers communaux
et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

15^{ème} OBJET : Bien sis rue de la Coupe 27-29 - Convention d'occupation à titre précaire

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,
Attendu que le bien sis rue de la Coupe 27-29 est propriété de la Ville de Mons ;

Attendu que le Collège communal, en date du 14 novembre 2019 a décidé entre autre :

- de permettre la mise à disposition du bien sis rue de la Coupe 27-29 à Monsieur Di Prima Massimo (SPRL « Chez Théo ») et ce dans l'attente de la future affectation dudit bien;
- la mise à disposition se fera sous le couvert d'une convention à titre précaire, moyennant le paiement d'un montant de 50 € par mois et remboursement des frais énergétiques sur base des factures reçues par la Ville

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation

Sur proposition du Collège communal

Le Président invite les membres du Conseil à procéder au vote:

PS: OUI

ECOLO: OUI

PTB: OUI

AGORA-CDH: CONTRE

MONS EN MIEUX: CONTRE

décide :

Par 32 voix, contre 9

Article 1

- De marquer son accord sur la convention d'occupation à titre précaire portant sur le bien sis Rue de la Coupe 27-29 en faveur de la SPRL « Chez Théo » telle que rédigée en annexe.

Régie Foncière : Gest. patrimoniale

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE
JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme
Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme
Catherine MARNEFFE, Echevins,
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M.
François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul
DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI,
M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, ~~Mme~~
~~Françoise COLINIA~~, Mme Savine MOUCHERON, Mme
Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé~~
~~JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges-Louis~~
~~BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M.
Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M.
Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline
MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~,
M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio
RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI,
M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher
MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia
GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc
BAUVOIS, Conseillers communaux
et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

16^{ème} OBJET : Rétrécissement partiel du domaine public de la voirie communale dénommée
"Rue Jean Jaurès" à Cuesmes, vente parcelle.

Le Conseil Communal,

Délibérant en séance publique,

Considérant qu'en date du 6 septembre 2018, l'administration communale de la Ville de Mons a reçu
une demande de modification à la voirie communale de la part de la société CUESMES PARC SA
représentée par Monsieur Philippe BERGMANS Administrateur délégué;

Considérant que la présente demande de modification à la voirie communale est la proposition d'un
rétrécissement partiel du domaine public communal de la Rue Jean Jaurès à Mons (ex. Cuesmes) au
droit des parcelles cadastrées ou l'ayant été Mons 6ème Division Section B n°51z et n°51c², soit au
droit de la grande Maison de Maître de l'ancien établissement "Institut Communal d'Etudes
Techniques" (**ICET**), complexe scolaire qui a été vendu (Acte du 07.05.2014) à la société CUESMES
PARC SA par la Ville de Mons suivant décision du Collège communal du 20 décembre 2013;

Considérant que la présente demande résulte du fait que le parking privatif existant (depuis la création
de l'**ICET**) au droit de la grande Maison de Maître n'est pas cadastré et que celui-ci fait partie
intégrante du domaine public communal de la voirie communale dénommée "Rue Jean Jaurès";

Considérant que cette situation est historique par le fait que, jadis, existait en cette zone l'église de
Cuesmes et ses abords et que la disparition de cette église au profit de la nouvelle (Place de

Cuesmes) qui appartenait à la commune de Cuesmes a engendré au fil des ans la création d'un domaine public communal qui n'a pas été modifié lors de la création du complexe **ICET**;

Considérant qu'au vu du projet immobilier "CUESMES PARC" développé par la société CUESMES PARC SA en la grande Maison de Maître, le nouveau propriétaire des lieux tient à régulariser cette situation confuse juridiquement et foncièrement parlant;

Considérant sa décision du 19 mars 2019 décidant :

- De valider le dossier de demande de modification à la voirie communale tendant au rétrécissement partiel du domaine public communal de la voirie communale dénommée "Rue Jean Jaurès" à Mons (ex. Cuesmes) au droit des parcelles cadastrées ou l'ayant été Mons 6ème Division Section B n°51z et n°51c², dossier comprenant un schéma général du réseau des voiries dans lequel s'inscrit la demande, une justification de la demande eu égard aux compétences dévolues à la commune en matière de propreté, de salubrité, de sûreté, de tranquillité, de convivialité et de commodité du passage dans les espaces publics et un plan de délimitation dressé en date du 18 juin 2018 par le géomètre-expert B. LIZIN du bureau M et 3i sprl et ce, conformément à l'Article 11, titre 3 / Chapitre 1er - Section 2 du Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale;

Vu que l'identifiant parcellaire pour le terrain désaffecté est d'ores et déjà attribué sous le 1017A (6ème division, section B) d'une contenance de 5a 75ca tel que repris au plan de délimitation dressé en date du 18 juin 2018 par le géomètre-expert B. LIZIN du bureau M et 3i sprl ;

Vu que par son courriel du 06/05/2019, la direction juridique, des recours et du contentieux (Service Public de Wallonie, DGO4) nous informe qu'elle ne dispose d'aucun recours introduit à l'encontre de la décision du 19/03/2019 prise en matière de voirie communale ;

Vu la décision du Collège communal du 29 août 2019 chargeant le géomètre Meunier d'établir le rapport d'expertise de ladite parcelle afin de finaliser sa vente au profit de la société CUESMES PARC SA ;

Vu que le géomètre Meunier par son rapport d'expertise du 6 novembre 2019 estime la valeur vénale de la parcelle (575 m²) dans son état actuel à 20€ le m² soit : 11.500€ ;

Vu la circulaire du 23 février 2016 relative aux ventes d'immeubles ou acquisitions d'immeubles par les communes;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Sur proposition du Collège communal;

Le Président invite les membres du Conseil à procéder au vote:

PS: OUI

ECOLO: OUI

PTB: OUI

AGORA-CDH: OUI

MONS EN MIEUX: ABSTENTIONS

DECIDE:

Par 34 voix et 7 abstentions,

Article 1: De marquer son accord sur la vente de la parcelle désaffectée dont l'identifiant parcellaire est d'ores et déjà attribué sous le n°1017A (6ème division, section B) d'une contenance de 5a 75ca tel que repris au plan de délimitation dressé en date du 18 juin 2018 par le géomètre-expert B. LIZIN du bureau M et 3i sprl à la société CUESMES PARC SA moyennant le prix de 11.500 €.

Article 2: De marquer son accord sur le plan de délimitation dressé en date du 18 juin 2018 par le géomètre-expert B. LIZIN du bureau M et 3i sprl.

Article 3: Que l'ensemble des frais liés à cette opération seront à charge de la société CUESMES PARC SA.

Article 4: D'imputer la recette à provenir de cette vente au budget de la Ville de Mons.

Régie Foncière : Gest. patrimoniale

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE
JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme
Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme
Catherine MARNEFFE, Echevins,
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M.
François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul
DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI,
M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, ~~Mme~~
~~Françoise COLINIA~~, Mme Savine MOUCHERON, Mme
Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé~~
~~JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges Louis~~
~~BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M.
Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M.
Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline
MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~,
M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio
RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI,
M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher
MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia
GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc
BAUVOIS, Conseillers communaux
et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

17^{ème} OBJET : Mons, parcelle sise Avenue Abel Dubois, approbation du projet d'acte de vente à la société Mons Properties s.a. dans le cadre du projet Atenor

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,

Attendu que la S.A. Mons Properties sollicite la ville de Mons pour acquérir une partie de la parcelle de terrain communal, situé à l'Avenue Abel Dubois, cadastré sur Mons 2^{ème} Division, section A n° 191 D12, d'une superficie de 1 a 74 ca;
Attendu que le conseil communal du 12.11.2019 a décidé de marquer son accord sur l'approbation du principe de la mise en vente de la dite parcelle à la S.A. Mons Properties ;
Considérant que la S.A. Mons Properties est déjà propriétaire de la parcelle voisine cadastrée 2° A 191 V9 d'une superficie de près de 5 ha;
Attendu que la réunion de ces 2 parcelles permettra la mise en oeuvre de l'alignement conformément au plan communal d'aménagement;
Attendu que le géomètre expert immobilier désigné par un marché de services, Monsieur Guy Meunier, a estimé ladite parcelle à 26.000€, voir annexe;
Attendu que les notaires associés Laurent Delcroix et Sylvie Wauters de Besterfeld ont été désignés par le Collège du 28 novembre 2019 (procédure négociée, 3 notaires consultés, le moins disant étant retenu) afin de procéder à la rédaction de l'acte de vente, voir annexe ;
Attendu que les notaires associés Laurent Delcroix et Sylvie Wauters de Besterfeld nous ont transmis le projet d'acte de vente en annexe.
Vu l'avis favorable du Directeur financier en annexe;
Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation;
Vu la circulaire du 23 février 2016 relative aux opérations immobilières des pouvoirs locaux;

Sur proposition du collège communal;

Le Président invite les membres du Conseil à procéder au vote:

PS: OUI

ECOLO: OUI

PTB: OUI

AGORA-CDH: OUI

MONS EN MIEUX: ABSTENTIONS

décide :

Par 34 voix et 7 abstentions,

Article 1

D'approuver le projet d'acte de vente d'une partie de la parcelle de terrain communal, situé à l'Avenue Abel Dubois, cadastré sur Mons 2ème Division, section A n° 191 D12, d'une superficie de 1 a 74 en annexe.

Article 2

D'imputer tous les frais y relatifs à charge de l'acquéreur

Article 3

de dispenser l'Administration générale de la Documentation patrimoniale de prendre inscription d'office lors de la transcription du présent acte.

Article 4

D'imputer la recette provenant de cette vente au budget 2020 de la Ville de Mons

Régie Foncière : Gest. patrimoniale

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE
JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme
Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme
Catherine MARNEFFE, Echevins,
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M.
François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul
DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI,
M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, ~~Mme~~
~~Françoise COLINIA~~, Mme Savine MOUCHERON, Mme
Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé~~
~~JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges-Louis~~
~~BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M.
Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M.
Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline
MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~,
M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio
RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI,
M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher
MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia
GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc
BAUVOIS, Conseillers communaux
et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

18^{ème} OBJET : Mons Grand-Rue 102 - transfert de patrimoine pour les parties privatives
(FEDER 2014-2020 / Maternité commerciale)

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,

Attendu que votre assemblée, en sa séance du 04/07/19, dans le cadre de "l'achat" par la régie foncière des logements situés aux étages des bâtiments acquis par la Ville dans le cadre du projet de "maternité commerciale", a pris connaissance et a approuvé la ventilation transmise par Monsieur Meunier dans son mail du 15/05/19, à savoir :

Grand Rue 102 à 300.000€ ventilés en partie commerciale (PC): 120.000 € et en partie privative (PP) pour le 1er étage (1 logement) 90.000€ et pour le 2ème étage (1 logement) 90.000€

Capucins, 9 à 190.000€ ventilés en PC 85.000€ et PP 105.000€

Capucins, 54 à 210.000€ ventilés en PC 135.000€ et PP 75.000€

Capucins, 63 à 185.000€ ventilés en PC 110.000€ et PP 75.000€

Grand rue, 32 à 500.000€ ventilés en PC 350.000€ et PP 150.000€

soit un montant total pour la partie logement de 585.000€,

et a décidé de solliciter Monsieur Meunier, expert-géomètre désigné par un marché de services, pour qu'il établisse un plan de division et détermine les parties communes pour les biens suivants : Grand Rue 32, Grand Rue 102, Rue des Capucins 9, Rue des Capucins 54, Rue des Capucins 63, moyennant le prix de 2.300 € HTVA par bâtiment;

Attendu qu'il est demandé à la RF de procéder au transfert de patrimoine du domaine privé de la ville de Mons (FEDER 2014-2020 / MATERNITE COMMERCIALE) vers le domaine de la RF des parties privatives dévolues au logement de l'immeuble de coin sis Grand-Rue 102, avec la rue des Blancs Mouchons, et cela dans l'objectif de pouvoir soit, vendre, ou céder par bail emphytéotique, ou louer, les 2 logements situés aux étages de l'immeuble, selon le rapport des quotités, les plans et le tableau des répartitions des charges en annexe, établis le 06/11/19 par le géomètre Guy Meunier, désigné par un marché de services;

Attendu que ce bien comporte un RC commercial et 2 appartements, étant anciennement "Delta Soleil", cadastré sur Mons, 3ème division, section E, 495 C, d'une superficie de 86 ca, au Revenu cadastral de 1383 €;

Attendu que cet immeuble a été acquis le 11/01/19 moyennant le prix de 300.000 €, hors frais, via les fonds FEDER 2014-2020/Maternité commerciale, achat subsidié à concurrence de 90 %, le solde étant à charge de la ville de Mons;

Vu le rapport d'estimation établi par le géomètre G. Meunier le 11/09/2018 en annexe, estimant le bien à 315.000 €, le RC commercial à 125.000 €, l'appartement du 1er étage à 95.000 € et l'appartement du 2ème étage à 95.000 €;

Attendu que par son mail du 15/05/19, ledit géomètre a ventilé les répartitions comme suit (étant donné la différence entre le prix d'achat du bâtiment à 300.000 € et l'estimation de celui-ci à 315.000 €): partie commerciale : 120.000 €, partie privative (logements) : 180.000 € (90.000 € pour le logement du 1er étage et 90.000 € pour le logement du 2ème étage);

Attendu que par son mail du **24.12.19**, en annexe, le géomètre G. Meunier, en fonction du rapport justificatif des quotités réalisé, pour être joint à l'acte de base à établir par le notaire instrumentant, estime la ventilation "partie privative" par appartement et partie commerciale, comme suit, en considérant que ces appartements sont à réaménager complètement :

- pour le rez commercial : 120.000 €

- pour le premier étage : 97.000 €

- pour le deuxième étage : 83.000 €;

Attendu que le commerce est libre d'occupation, de même que le logement du 2ème étage;

Attendu que le logement du 1er étage est loué par un bail de location jusqu'au 31.08.2020, pour un loyer mensuel de 550 €;

Attendu que pour une bonne gestion, il s'indique d'une part, de non seulement transférer les étages dévolus au logement concernés dans le domaine privé mais également de faire prendre en charge par la RF le ou les emprunts y relatifs;

Attendu que ce transfert d'emprunt fera l'objet d'un rapport au collège et d'une délibération conseil à établir par le service comptabilité de la ville de Mons;
 Vu l'article budgétaire 343-101/362-101 du budget 2020 de la RF sur lequel un montant de 1.000.000 € a été inscrit;
 Vu l'action n° 7.1.3 du PST;
 Vu l'avis du DF favorable en annexe;
 Vu l'avis de la Cellule Projets du 31.12.19 : "pas de remarque à ce stade de la procédure";
 Vu la circulaire du 23 février 2016 relative aux opérations immobilières des pouvoirs locaux;
 Vu le CDLD;
 Sur proposition du collège communal;

Le Président invite les membres du Conseil à procéder au vote:

PS: OUI
 ECOLO: OUI
 PTB: OUI
 AGORA-CDH: OUI
 MONS EN MIEUX: CONTRE

Décide :

Par 34 voix, contre 7

-De marquer son accord sur le transfert de patrimoine de la ville de Mons (FEDER 2014-2020 / MATERNITE COMMERCIALE) vers la RF des parties privatives dévolues au logement, estimées à 180.000 € par le géomètre G. meunier en date du 15/05/19, estimation confirmée le 24.12.19, de l'immeuble anciennement "Delta Soleil", sis Grand-Rue 102, cadastré sur Mons, 3ème division, section E, 495 C, d'une superficie de 86 ca, acquis le 11/01/19 moyennant le prix de 300.000 €, hors frais, et cela dans l'objectif de pouvoir soit vendre, ou céder par bail emphytéotique, ou louer, les 2 logements situés aux étages de l'immeuble, selon le rapport des quotités, les plans et le tableau des répartitions des charges en annexe, établis par le géomètre Guy Meunier, désigné par un marché de services, en date du 06/11/19;
 -D'autoriser la prise en charge par la Régie Foncière de la Ville de Mons de ou des emprunts y relatifs, qui fera l'objet d'un rapport Collège et d'une délibération Conseil à établir par le Service Comptabilité de la Ville de Mons.

Régie Foncière : Gest. patrimoniale

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
 Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme Catherine MARNEFFE, Echevins,
 Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
 M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M. François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI, M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, ~~Mme Françoise COLINIA~~, Mme Savine MOUCHERON, Mme Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges-Louis~~

BOUCHEZ, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M. Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M. Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~, M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI, M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc BAUVOIS, Conseillers communaux et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

19^{ème} OBJET : Mons rue des Capucins, 9 - transfert de patrimoine pour la partie privative (FEDER 2014-2020/Maternité commerciale)

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,

Attendu que votre assemblée, en sa séance du 04/07/19, dans le cadre de "l'achat" par la régie foncière des logements situés aux étages des bâtiments acquis par la Ville dans le cadre du projet de "maternité commerciale", a pris connaissance et a approuvé la ventilation transmise par Monsieur Meunier dans son mail du 15/05/19, à savoir :

Grand Rue 102 à 300.000€ ventilés en partie commerciale (PC): 120.000 € et en partie privative (PP) pour le 1er étage (1 logement) 90.000€ et pour le 2ème étage (1 logement) 90.000€

Capucins, 9 à 190.000€ ventilés en PC 85.000€ et PP 105.000€

Capucins, 54 à 210.000€ ventilés en PC 135.000€ et PP 75.000€

Capucins, 63 à 185.000€ ventilés en PC 110.000€ et PP 75.000€

Grand rue, 32 à 500.000€ ventilés en PC 350.000€ et PP 150.000€

soit un montant total pour la partie logement de 585.000€,

et a décide de solliciter Monsieur Meunier, expert-géomètre désigné par un marché de services, pour qu'il établisse un plan de division et détermine les parties communes pour les biens suivants : Grand Rue 32, Grand Rue 102, Rue des Capucins 9, Rue des Capucins 54, Rue des Capucins 63, moyennant le prix de 2.300 € HTVA par bâtiment;

Attendu qu'il est demandé à la RF de procéder au transfert de patrimoine du domaine privé de la ville de Mons (FEDER 2014-2020 / MATERNITE COMMERCIALE) vers le domaine de la RF, de la partie privative dévolue au logement de l'immeuble sis à la rue des Capucins, n° 9 , et cela dans l'objectif de pouvoir soit vendre, ou céder par bail emphytéotique, ou louer, ledit logement, selon le rapport des quotités, les plans et le tableau des répartitions des charges en annexe, établis le 04/12/19 par le géomètre Guy Meunier, désigné par un marché de services; Attendu qu'il s'agit d'un immeuble mixte avec une partie commerciale et une partie habitation, étant anciennement "Cité d'Or", cadastré sur Mons, 3ème division, section E, 462 A , d'une superficie de 01 a 65 ca, au Revenu cadastral de 2.141 €;

Attendu que cet immeuble a été acquis le 18/07/19 moyennant le prix de 190.000 €, hors frais, via les fonds FEDER 2014-2020 / Maternité commerciale, achat subsidié à concurrence de 90 %, le solde étant à charge de la ville de Mons;

Vu le rapport d'estimation établi par le géomètre G. Meunier le 11/09/2018 en annexe, estimant le bien à 240.000 €, la partie commerciale à 90.000 € et la partie privative à 150.000 €;

Attendu que par son mail du 15/05/19, ledit géomètre a ventilé les répartitions comme suit (étant donné la différence entre le prix d'achat du bâtiment 190.000 € et l'estimation de celui-ci à 240.000 €) : partie commerciale : 85.000 €, partie privative (logement) : 105.000 €;

Attendu que par son mail du 24.12.19, en annexe, le géomètre G. Meunier, en fonction du rapport justificatif des quotités réalisé, pour être joint à l'acte de base à établir par le notaire instrumentant, estime la ventilation "partie privative" par appartement et partie commerciale, comme suit, en considérant que ces appartements sont à réaménager complètement :

- pour le rez commercial : 85.000 €
- pour le premier étage : 55.000 €
- pour le deuxième étage : 50.000 €;

Attendu que le commerce est libre d'occupation, de même que la partie logement;

Attendu que pour une bonne gestion, il s'indique d'une part, de non seulement transférer la partie privative (logement) concernée dans le domaine de la RF mais également de faire prendre en charge par la RF le ou les emprunts y relatifs;

Attendu que ce transfert d'emprunt fera l'objet d'un rapport au collège et d'une délibération conseil à établir par le service comptabilité de la ville de Mons;

Vu l'article budgétaire 343-101/362-101 du budget 2020 de la RF sur lequel un montant de 1.000.000 € a été inscrit;

Vu l'action n° 7.1.3 du PST;

Vu l'avis du DF favorable en annexe;

Vu l'avis de la Cellule Projets du 31.12.19 : "pas de remarque à ce stade de la procédure";

Vu la circulaire du 23 février 2016 relative aux opérations immobilières des pouvoirs locaux;

Vu le CDLD;

Sur proposition du collège communal;

Le Président invite les membres du Conseil à procéder au vote:

PS: OUI

ECOLO: OUI

PTB: OUI

AGORA-CDH: OUI

MONS EN MIEUX: CONTRE

Décide :

Par 34 voix, contre 7

-De marquer son accord sur le transfert de patrimoine de la ville de Mons (FEDER 2014-2020 / MATERNITE COMMERCIALE) vers la RF, de la partie privative dévolue au logement, estimée à 105.000 € par le géomètre G. meunier en date du 15/05/19, estimation confirmée le 24.12.19, de l'immeuble anciennement "Cité d'Or", sis rue des Capucins, 9, cadastré sur Mons, 3ème division, section E, 462 A, d'une superficie de 01 a 65 ca, acquis le 18/07/19 moyennant le prix de 190.000 €, hors frais, et cela dans l'objectif de pouvoir soit vendre, ou céder par bail emphytéotique, ou louer, la partie privative (logement) de l'immeuble, selon le rapport des quotités, les plans et le tableau des répartitions des charges en annexe, établis par le géomètre Guy Meunier, désigné par un marché de services, en date du 04/12/19;

-D'autoriser la prise en charge par la Régie Foncière de la Ville de Mons du ou des emprunts y relatifs, qui fera l'objet d'un rapport Collège et d'une délibération Conseil à établir par le Service Comptabilité de la Ville de Mons.

Régie Foncière : Gest. patrimoniale

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
 Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE
 JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme
 Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme
 Catherine MARNEFFE, Echevins,
 Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
 M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M.
 François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul
 DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI,
 M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, ~~Mme~~
~~Françoise COLINIA~~, Mme Savine MOUCHERON, Mme
 Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé~~
~~JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges-Louis~~
~~BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M.
 Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M.
 Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline
 MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~,
 M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio
 RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI,
 M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher
 MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia
 GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc
 BAUVOIS, Conseillers communaux
 et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

20^{ème} OBJET : Ancien Intermarché de Cuesmes - résiliation du bail emphytéotique et de la servitude de passage

Le Conseil Communal,

Délibérant en séance publique,

Considérant les courriers envoyés par recommandé en dates des 20 août et 8 octobre 2019 en annexe, par la société IMMO AVAL BELGIUM, concernant le bâtiment étant anciennement l'Intermarché de Cuesmes, sis rue de Frameries, 32, par lesquels ils nous informent que ledit bâtiment est fermé et en vente;

Considérant l'acte reçu par Maître Philippe PIRON, Notaire à Mons, à l'intervention de Maître Bernard DEWITTE, Notaire à Bruxelles en date du 23 mai 2002, par lequel la Ville de Mons a concédé au profit de la société anonyme ITM IMMO, actuellement IMMO AVAL BELGIUM, un bail emphytéotique d'une durée de trente années, ayant pris cours le premier juillet deux mille, portant sur une parcelle de terrain, cadastrée sur Mons, 6ème division, Cuesmes, d'une superficie d'après mesurage de 8 ares 57 centiares, section C partie du numéro 229 T et suivant extrait récent de la matrice cadastrale section C numéro 229 W P0000 pour une contenance de 10 ares 31 centiares;

Attendu que la Ville de Mons est propriétaire du bien prédécrit depuis plus de trente ans;

Attendu que l'article 3 de cet acte précise que le bien faisant l'objet du bail était exclusivement destiné à servir d'aire de stationnement et de déchargement pour les camions de livraison, la société anonyme ITM IMMO étant propriétaire du grand magasin se trouvant à la rue de Frameries, 32. Les véhicules pouvaient à cette fin emprunter librement l'accès à la voirie publique par la parcelle alors cadastrée section C, numéro 229 T;

Etant donné qu'un accès existe à l'heure actuelle par la rue de Frameries pour accéder à l'aire de stationnement à l'arrière de l'ancien supermarché, la servitude de passage longeant l'église, de même que l'aire de stationnement communale concernés par le bail emphytéotique n'ont plus de raison d'être;

Vu l'intention de vendre le grand magasin à l'Eglise Protestante Baptiste La Colombe;

Vu l'accord des parties pour résilier anticipativement le contrat d'emphytéose portant sur le bien prédécrit, résultant de l'acte du 23 mai 2002;

Vu le projet d'acte de résiliation du bail emphytéotique en annexe;

Attendu que tous les frais seront à charge d'IMMO AVAL;

Attendu qu'IMMO AVAL a payé pour la dernière fois le canon emphytéotique le 1er juillet 2019, d'un montant de 24,79 € (montant du canon annuel symbolique);

Attendu que l'acte de vente pourra intervenir après approbation de la résiliation du bail emphytéotique par les autorités communales;
Vu l'avis rendu par le service juridique;
Vu le CDLD;
Vu la circulaire du 23 février 2016 portant sur les opérations immobilières des pouvoirs locaux;
Sur proposition du collège communal;

Décide :
à l'unanimité

Article 1

De marquer son accord sur le principe de résilier le bail emphytéotique du 23 mai 2002;

Article 2

De marquer son accord sur le projet d'acte de résiliation dudit bail emphytéotique en annexe;

Article 3

Que tous les frais résultant du présent acte seront à charge d'IMMO AVAL;

Directeur Financier

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme Catherine MARNEFFE, Echevins,
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M. François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI, M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, ~~Mme Françoise COLINIA~~, Mme Savine MOUCHERON, Mme Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges Louis BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M. Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M. Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~, M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI, M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc BAUVOIS, Conseillers communaux
et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

21^{ème} OBJET : Communication – Décision de Tutelle – Délibération Conseil communal du 12 novembre 2019 - Modifications budgétaires N°2 de l'exercice 2019

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,
Vu l'article 4, alinéa 2, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 05 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;
décide
à l'unanimité,

Article 1 :

De porter à la connaissance du Conseil communal l'arrêté du 19 décembre 2019 du Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville approuvant les modifications budgétaires N°2 de l'exercice 2019 arrêtées par le Conseil communal en date du 12 novembre 2019 ;

Service de Gestion Financière : Divers

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme Catherine MARNEFFE, Echevins,
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M. François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI, M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, ~~Mme Françoise COLINIA~~, Mme Savine MOUCHERON, Mme Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges-Louis BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M. Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M. Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~, M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI, M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc BAUVOIS, Conseillers communaux et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

22^{ème} OBJET : Mines, minières, carrières et terrils exercice 2020 - Compensation Région wallonne - 040 40/465 48

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,

Le collège décide de reporter le point

Service de Gestion Financière : Taxes - Enrôlement

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme Catherine MARNEFFE, Echevins,
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M. François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI, M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, ~~Mme Françoise COLINIA~~, Mme Savine MOUCHERON, Mme Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges-Louis BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M.

Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M. Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~, M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI, M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc BAUVOIS, Conseillers communaux et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

23^{ème} OBJET : Communication – Décision de Tutelle – Délibérations Conseil communal du 08 octobre 2019 - Taxes et redevances

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,

Vu l'article 4, alinéa 2, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 05 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu les délibérations du 08 octobre 2019 par lesquelles le Conseil communal de Mons a établi des règlements taxes et redevances ;

Considérant que ces règlements ont été transmis au Gouvernement Wallon par le biais de e-tutelle en date du 16 octobre 2019 ;

Considérant que ces règlements ont été approuvés par arrêté du Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville pris en date du 18 novembre 2019.

Considérant que cette décision de l'autorité de tutelle doit être communiquée par le Collège communal au Conseil communal et au Directeur financier ;

prend connaissance :
à l'unanimité,

Article 1 :

De l'arrêté, de Monsieur le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, pris en date du 18 novembre 2019.

Arrêté, notifié au Collège Communal, qui approuve les délibérations du 08 octobre 2019 par lesquelles le Conseil communal de Mons a établi les règlements fiscaux suivants :

Exercices 2019 à 2025
Redevance pour l'exhumation de restes mortels exécutée par la Ville

Exercices 2020 à 2025
Taxe pour la délivrance de documents administratifs par les services de la population et de l'état-civil
Taxe pour la délivrance de tous documents administratifs à l'exception de ceux délivrés par le service population/état-civil
Taxe destinée à rembourser le coût des rénovations de façades et vitrines de propriétés privées effectuées par la Ville de Mons
Taxe sur les immeubles raccordés à l'égout public
Taxe sur les immeubles ou parties d'immeubles non raccordés mais techniquement raccordables à l'égout public

Taxe pour l'inhumation, la dispersion de cendres et la mise en columbarium
Taxe sur les moteurs (Force motrice)
Taxe sur les mines, minières et terrils
Taxe sur les débits de boissons spiritueuses et/ou fermentées
Taxe sur les débits de tabac
Taxe sur les véhicules affectés à l'exploitation d'un service de taxis
Taxe sur les enseignes, publicités assimilées et les cordons lumineux
Taxe sur les panneaux publicitaires
Taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires ou d'échantillons publicitaires non adressés et de supports de presse régionale gratuite
Taxe sur le séjour de toute personne résidant temporairement ou continuellement dans une quelconque infrastructure hôtelière
Taxe sur les dépôts de mitrilles, de pneus et de véhicules désaffectés, visible ou non de la voie publique
Taxe sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes ainsi que sur les établissements classés en vertu de la législation relative au permis d'environnement
Taxe sur les centres d'enfouissement techniques
Taxe sur les agences bancaires
Taxe sur les commerces de frites et produits chauds de consommation à emporter situés tant en terrain privé que sur la voie publique
Taxe sur les spectacles avec projections cinématographiques
Taxe pour le stationnement de véhicules à moteur, leurs remorques ou éléments sur la voie publique ou sur les lieux assimilés à la voie publique
Taxe sur les parcelles non bâties
Taxe sur les surfaces commerciales
Taxe sur les mâts d'éoliennes destinées à la consommation industrielle d'électricité
Redevance sur la demande de déclaration, permis d'environnement et de permis unique
Redevance sur la délivrance d'un permis d'urbanisation
Redevance sur la demande de délivrance de documents administratifs par les services de la population et de l'état-civil
Redevance pour la délivrance de documents administratifs par les différents services de l'Administration communale excepté ceux de la population et de l'état-civil
Redevance sur la demande de déclaration, permis d'implantation commerciale et permis intégré
Redevance pour l'octroi de concessions dans les cimetières communaux
Redevance pour l'occupation d'emplacements sur les marchés publics hebdomadaires
Redevance pour l'occupation du domaine public lors de foires et kermesses
Redevance sur l'occupation du domaine public par des terrasses, de tables, chaises, chevalets et autres mobiliers
Redevance sur l'occupation du domaine public dans un but commercial
Redevance pour l'occupation du domaine public dans un but non commercial (brocantes)

Article 2 :

Mention de cet arrêté est portée au registre des délibérations du Conseil communal de Mons en marge des actes concernés.

Service de Gestion Financière : Taxes - Enrôlement

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE
JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme
Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme
Catherine MARNEFFE, Echevins,
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M.
François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul
DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI,
M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, ~~Mme~~

~~Françoise COLINIA~~, Mme Savine MOUCHERON, Mme Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges-Louis BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M. Sammy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M. Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~, M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI, M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc BAUVOIS, Conseillers communaux et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

24^{ème} OBJET : Communication – Décision de Tutelle – Délibérations Conseil communal du 08 octobre 2019 - Taxe/Centimes additionnels

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,
Vu l'article 4, alinéa 2, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 05 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, ex exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu les délibérations du 08 octobre 2019 par lesquelles le Conseil communal de Mons a établi, pour les exercices 2020 à 2025, :

- Le taux de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (8 %)
- Le taux des centimes additionnels au précompte immobilier (2.990 centimes additionnels);

Considérant que ces règlements ont été transmis au Gouvernement Wallon par le biais de tutelle en date du 16 octobre 2019;

Considérant que par courriers datés du 06 novembre 2019, la Direction de la Tutelle financière du Département des Finances locales porte à la connaissance du Collège communal que les délibérations précitées n'appellent aucune mesure de tutelle et sont donc devenues exécutoires;

Considérant que ces décisions de l'autorité de Tutelle doivent être communiquées par le Collège communal au Conseil communal et au Directeur financier;

prend connaissance :
à l'unanimité,

Article 1 :

Des courriers, de la Direction de la Tutelle financière du Département des Finances locales, qui en date du 06 novembre 2019 portent à la connaissance du Collège communal que les délibérations du 08 octobre 2019 par lesquelles le conseil communal fixe pour les exercices 2020 à 2025, :

- Le taux de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (8 %)
- Le taux des centimes additionnels au précompte immobilier (2.990 centimes additionnels)

n'appellent aucune mesure de tutelle et sont donc devenues exécutoires.

Article 2 :

Mention de ces courriers ministériels est portée au registre des délibérations du Conseil communal de Mons en marge des actes concernés.

Services Externes : Gest. des associations

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE
JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme
Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme
Catherine MARNEFFE, Echevins,
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M.
François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul
DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI,
M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, ~~Mme~~
~~Françoise COLINIA~~, Mme Savine MOUCHERON, Mme
Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé~~
~~JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges-Louis~~
~~BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M.
Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M.
Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline
MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~,
M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio
RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI,
M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher
MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia
GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc
BAUVOIS, Conseillers communaux
et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

25^{ème} OBJET : Festival International du Film de Mons - subside - recours art. 14 RGCC

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,

Vu que le Service Gestion des Associations a reçu la demande officielle de subvention pour la prochaine édition du Festival International du Film de Mons. Pour le 35e anniversaire de la manifestation, qui se tiendra du 6 au 13 mars 2020, Monsieur Maxime DIEU, délégué général, souhaite obtenir une subvention de 45.000 €.

Le Service Gestion des Associations propose de liquider une partie de la subvention prévue en 2020 (45.000 € selon le contrat-cadre - délibération du Conseil Com. du 23/10/18), soit la somme de 22.500 €.

Nous proposons, dès lors, à votre Assemblée de bien vouloir accepter de faire application de l'article 14 du R.G.C.C et de marquer son accord sur la liquidation d'une avance de la subvention au Festival International du Film de Mons, à savoir : 22.500 € et ensuite d'autoriser le Service de Gestion Financière à verser le solde de la subvention, dès que le budget communal de l'exercice 2020 sera voté et approuvé par la tutelle.

Ces 2 montants seront imputés à l'article 762.12/332.02 "Subsides aux Organismes au Service des Ménages - FIFA" du budget ordinaire 2020. Il conviendra pour ce faire de libérer les douzièmes provisoires sur cet article pour tout l'exercice 2020.

Conformément au code de la démocratie locale et de la décentralisation, il reviendra à

l'association de transmettre au Service Gestion des Associations, ses comptes et bilans 2019, les budgets de l'année en cours, les P.V. d'Assemblée Générale les approuvant, un rapport moral et financier, et ce afin de réaliser la note à mandater.

Les subventions de l'exercice 2019 ont été utilisées conformément aux dispositions du code de la démocratie locale et de la décentralisation (troisième partie, livre I, titre 1er, article L 3122-2 5° et livre III -titre III -articles L3331-1, -3, -7 alinéa 1er, 1°).

L'attribution des subventions de l'exercice 2020 est conforme :

- à la délibération du Conseil communal du 31.03.2015 relative à l'octroi et au contrôle de l'emploi de subvention (voir le détail des justificatifs à rentrer, eu égard à la hauteur de la (des) subvention(s) annuelle(s) à octroyer par la Ville),
- au code de la démocratie locale et de la décentralisation notamment ses articles L 1122-30 et L 3331-1 à 8 ainsi qu'à la circulaire ministérielle du 30.05.2013 (M.B. 29.08.13).

Vu l'avis favorable du correspondant financier pour l'engagement de 45.000€ sur l'article 762.12/332-02 du BO 2020 (sous réserve d'approbation du budget 2020 par la tutelle et d'autoriser la levée des 12èmes provisoires sur cet article en 2020).

Vu l'avis favorable de M. le Directeur Financier.

Le Président invite les membres du Conseil à procéder au vote:

PS: OUI

ECOLO: OUI

PTB: OUI

AGORA-CDH: OUI

MONS EN MIEUX: CONTRE

Sur proposition du Collège Communal,

Décide,

Par 34 voix, contre 7

Article 1 :

de prendre connaissance que le Service Gestion des Associations a reçu la demande officielle de subvention pour la prochaine édition du Festival International du Film de Mons. Que pour le 35e anniversaire de la manifestation qui se tiendra du 6 au 13 mars 2020, Monsieur Maxime DIEU, délégué général, souhaite obtenir une subvention de 45.000 €.

Article 2 : de ratifier le dépassement des douzièmes provisoires

et,

d'autoriser le recours à l'article 14 du R.G.C.C.,

et, de marquer

son accord sur la liquidation d'une partie de la subvention (suivant contrat-cadre) accordée à l'asbl Festival International du Film de Mons, à savoir : 22.500 €, et d'autoriser ensuite le Service de Gestion Financière à verser le solde de la subvention dès que le budget communal de l'exercice 2020 sera voté et approuvé par les autorités de tutelle.

Article 3 :

d'imputer ces montants à l'article 762.12/332.02 "Subsides aux Organismes au Service des Ménages - FIFA" du budget ordinaire 2020.

Article 4 :

Acte que les organisateurs de cette manifestation, qui se tiendra du 6 au 13 mars 2020, souhaitent disposer de cette aide financière rapidement et ce, afin de pouvoir honorer des factures de fournisseurs.

Article 5 :

décide d'autoriser

la libération des douzièmes provisoires sur cet article pour tout l'exercice 2020.

Article 6 :

d'autoriser

le Service Gestion des Associations à établir les notes à mandater sur base des pièces comptables qui seront introduites.

Services Externes : Gest. des associations

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE
JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme
Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme
Catherine MARNEFFE, Echevins,
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M.
François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul
DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI,
M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, ~~Mme~~
~~Françoise COLINIA~~, Mme Savine MOUCHERON, Mme
Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé~~
~~JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges Louis~~
~~BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M.
Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M.
Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline
MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~,
M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio
RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI,
M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher
MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia
GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc
BAUVOIS, Conseillers communaux
et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

26^{ème} OBJET : 400ème Ducasse de Messines - recours article 14 du RGCC

Le Conseil Communal,

Délibérant en séance publique,

Considérant que le Service Gestion des Associations a reçu la demande officielle de subvention pour l'organisation de la 400^{ème} édition de la Ducasse de Messines qui se

déroulera du 1er janvier 2020 à mi-décembre 2020 avec plus de 40 activités programmées pour cet événement exceptionnel dans le paysage culturel et festif de la Ville de Mons.

Attendu qu'en date du 05/09/2019, le Collège Communal, a décidé d'autoriser dans le cadre des prévisions budgétaires, le service de la Gestion Financière à créer (alimenter) un article budgétaire de subvention (dépense de transfert) pour le service Gestion des Associations, spécialement pour la 400^{ème} édition de la Ducasse de Messines qui aura lieu en 2020 et de l'alimenter d'un montant de 30.000 € (aide exceptionnelle).

Considérant que les organisateurs souhaiteraient obtenir la moitié ou une partie de cette subvention dans un premier temps (pour payer les factures) et le solde après l'approbation du budget 2020.

Vu le rapport présenté par le Service Gestion des Associations relatif à la proposition d'octroi et de liquidation d'une avance du subsidé de l'exercice 2020 en faveur de l'asbl Patrimoine et Traditions de Messines.

Considérant qu'une somme de 30.000 € a notamment été prévue (cf. D.C. du 05/09/2019).

Vu qu'il y ait lieu de recourir à l'application de l'article 14 du R.G.C.C. :

" § 2. Les crédits provisoires ne peuvent excéder par mois écoulé ou commencé le douzième du crédit budgétaire de l'exercice précédent lorsque le budget de l'exercice n'est pas encore voté.

Cette restriction n'est pas applicable aux dépenses relatives à la rémunération du personnel, au paiement des primes d'assurances, des taxes et de toute dépense strictement indispensable à la bonne marche du service public".

Considérant que le service de gestion fin. a été consulté à cet effet (avis favorable du DF pour une avance).

Vu qu'il y ait lieu d'autoriser la liquidation d'une partie de la subvention destinée à l'organisation de la 400^{ème} édition de la Ducasse de Messines, à savoir 15.000€, et ensuite d'autoriser le Service de Gestion Financière à verser le solde de la subvention (15.000€), dès que le budget communal de l'exercice 2020 sera voté et approuvé par la tutelle.

Vu que ces 2 montants seront imputés à l'article 763.17/332-02 du budget ordinaire 2020. Il conviendra pour ce faire de libérer les douzièmes provisoires sur cet article pour tout l'exercice 2020.

Conformément au code de la démocratie locale et de la décentralisation, il reviendra à l'association de transmettre au Service Gestion des Associations, ses comptes et bilans 2019, les budgets de l'année en cours, les P.V. d'Assemblée Générale les approuvant, un rapport moral et financier, et ce afin de réaliser la note à mandater.

Les subventions de l'exercice 2019 ont été utilisées conformément aux dispositions du code de la démocratie locale et de la décentralisation (troisième partie, livre I, titre 1er, article L 3122-2 5° et livre III -titre III -articles L3331-1, -3, -7 alinéa 1er, 1°).

L'attribution des subventions de l'exercice 2020 est conforme :

- à la délibération du Conseil communal du 31.03.2015 relative à l'octroi et au contrôle de l'emploi de subvention (voir le détail des justificatifs à rentrer, eu égard à la hauteur de la (des) subvention(s) annuelle(s) à octroyer par la Ville),
- au code de la démocratie locale et de la décentralisation notamment ses articles L 1122-30 et

L 3331-1 à 8 ainsi qu'à la
circulaire ministérielle du 30.05.2013 (M.B. 29.08.13).

Sur proposition du Collège communal,
DECIDE
à l'unanimité,

Article 1 :

d'acter que le Service Gestion des Associations a reçu la demande officielle de subvention pour l'organisation de la 400^{ème} édition de la Ducasse de Messines qui se déroulera du 1^{er} janvier 2020 à mi-décembre 2020 avec plus de 40 activités programmées pour cet événement exceptionnel dans le paysage culturel et festif de la Ville de Mons.

Les organisateurs souhaiteraient obtenir dans un premier temps la moitié ou une partie de cette subvention (pour honorer leurs factures) et le solde après l'approbation du budget 2020.

Article 2 :

d'approuver la ratification du dépassement des douzièmes provisoires et d'autoriser le recours à l'article 14 du R.G.C.C.,

et, d'approuver la liquidation d'une partie de la subvention accordée à l'asbl Patrimoine et Traditions de Messines , à savoir : 15.000€, et d'autoriser ensuite le Service de Gestion Financière à verser le solde de la subvention (15.000€) dès que le budget communal de l'exercice 2020 sera voté et approuvé par les autorités de tutelle.

Article 3 :

d'acter que ces montants seront imputés à l'article 763.17/332-02 du budget ordinaire 2020.

Article 4 :

d'acter que les organisateurs de cette manifestation, qui se tiendra du 1^{er} janvier 2020 à mi-décembre 2020, souhaitent disposer de cette aide financière rapidement et ce, afin de pouvoir honorer des factures de fournisseurs.

Article 5 :

d'approuver d'autoriser la libération des douzièmes provisoires sur cet article pour tout l'exercice 2020.

Article 6 :

d'approuver que le Service Gestion des Associations à établir les notes à mandater sur base des pièces comptables qui seront introduites.

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE
JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme
Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme
Catherine MARNEFFE, Echevins,
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M.
François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul
DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI,
M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, ~~Mme~~
~~Françoise COLINIA~~, Mme Savine MOUCHERON, Mme
Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé~~
~~JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges Louis~~
~~BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M.
Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M.
Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline
MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~,
M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio
RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI,
M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher
MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia
GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc
BAUVOIS, Conseillers communaux
et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

27^{ème} OBJET : Fondation Mons 2025 - Approbation des comptes et bilans 2018

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,

Vu le C.D.L.D. et la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 (M.B. 29.08.13) ;

Considérant que la Fondation Mons 2025 soumet ses comptes et bilan de l'exercice 2018, arrêtés par son Assemblée Générale ;

Considérant que le 5 juillet 2019, la Fondation Mons 2025 a adressé à la Ville ses comptes et bilan, accompagnés du rapport d'activités et de l'attestation du réviseur d'entreprise ;

Considérant que le compte de résultats se solde en mali de 1.339.824,80 €, portant le bénéfice total reporté à 2.658.117,44 € et que les capitaux propres s'élèvent, au 31 décembre 2018, à 2.683.117,44 €.

Considérant qu'y figure, en produits, une subvention "Ville" pour le fonctionnement de l'ASBL d'un montant de 250.000,00 € ;

Considérant que cette subvention est identique à celle versée telle qu'elle figure au compte communal de l'exercice 2018, à l'article 76202/332-02 ;

Sur la proposition du Collège communal,

décide
à l'unanimité,

ARTICLE 1 : d'approuver les comptes et bilan de l'exercice 2018 de la Fondation Mons 2025, arrêtés par son Assemblée Générale le 5 juillet 2019, accompagnés du rapport d'activités et de l'attestation du réviseur d'entreprise, dont le compte de résultats se solde en mali de 1.339.824,80 €, portant le bénéfice total reporté à 2.658.117,44 € et que les capitaux propres s'élèvent, au 31 décembre 2018, à 2.683.117,44 €.

ARTICLE 2 : copie de la présente délibération sera transmise, pour information, à l'A.S.B.L. susdite, à son Président, à M. le Bourgmestre, aux Services externes et des Archives ainsi qu'à M. le Directeur financier.

Service de Gestion Financière : Gestion des ASBL

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE
JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme
Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme
Catherine MARNEFFE, Echevins,
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M.
François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul
DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI,
M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, ~~Mme~~
~~Françoise COLINIA~~, Mme Savine MOUCHERON, Mme
Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé~~
~~JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges Louis~~
~~BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M.
Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M.
Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline
MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~,
M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio
RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI,
M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher
MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia
GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc
BAUVOIS, Conseillers communaux
et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

28^{ème} OBJET : ASBL Gestion Centre Ville - Approbation des comptes et bilans 2018

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,

Vu le C.D.L.D. et la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 (M.B. 29.08.13) ;

Considérant que l'ASBL Gestion Centre Ville soumet ses comptes et bilan de l'exercice 2018, arrêtés par son Assemblée Générale ;

Considérant que le 7 octobre 2019, l'ASBL Gestion Centre Ville a adressé à la Ville ses comptes et bilan, accompagnés du rapport d'activités et de l'attestation du réviseur d'entreprise ;

Considérant que le compte de résultats se solde en mali de 103.621,66 €, portant le bénéfice total reporté à 9.277,06 € et que les capitaux propres s'élèvent, au 31 décembre 2018, à 451.944,67 €.

Considérant qu'y figure, en produits, les différentes subventions "Ville" d'un montant total de 442.851,01€ reprisent ci-dessous:

Subside Fonctionnement : 45.000,00 €;

Subside compensatoire Forum Invest : 89.241,30 €;

Subside complémentaire : 57.881,00 €

Subside Mons Coeur en Neige : 134.858,70 €;

Subside Mobilier Grand-Place : 63.600,00 €; (cette subvention a été portée en subside en capital)

Subside "Nouveaux-nés" : 2.000,00 €;

Subside Actions Fêtes de fin d'année : 50.000,00 €;

Considérant que ces subventions sont identiques à celles versées telles qu'elles figurent au compte communal de l'exercice 2018 à l'article 50004/332-02 ;

Le Président invite les membres du Conseil à procéder au vote:

PS: OUI

ECOLO: OUI
PTB: OUI
AGORA-CDH: ABSTENTIONS
MONS EN MIEUX: OUI

Sur la proposition du Collège communal,

décide

Par 39 voix et 2 abstentions,

ARTICLE 1 : d'approuver les comptes et bilan de l'exercice 2018 de l'ASBL Gestion Centre Ville, arrêtés par son Assemblée Générale le 4 juin 2019, accompagnés du rapport d'activités et de l'attestation du réviseur d'entreprise, dont le compte de résultats se solde en mali de 103.621,66 €, portant le bénéfice total reporté à 9.277,06 € et que les capitaux propres s'élèvent, au 31 décembre 2018, à 451.944,67 €.

ARTICLE 2 : copie de la présente délibération sera transmise, pour information, à l'A.S.B.L. susdite, à son Président, à M. le Bourgmestre, aux Services externes et des Archives ainsi qu'à M. le Directeur financier.

Service de Gestion Financière : Gestion des ASBL

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE
JAER, M. Achille SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme
Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme
Catherine MARNEFFE, Echevins,
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M.
François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul
DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI,
M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, ~~Mme~~
~~Françoise COLINIA~~, Mme Savine MOUCHERON, Mme
Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé~~
~~JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges Louis~~
~~BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M.
Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M.
Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline
MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~,
M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio
RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI,
M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher
MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia
GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc
BAUVOIS, Conseillers communaux
et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

29^{ème} OBJET : ASBL Régie des quartiers de Mons - Frameries - Colfontaine - Approbation des comptes et bilans 2018

Le Conseil Communal,

Délibérant en séance publique,

Vu le C.D.L.D. et la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 (M.B. 29.08.13) ;

Considérant que l'ASBL Régie des quartiers de Mons - Frameries - Colfontaine soumet ses comptes et bilan de l'exercice 2018, arrêtés par son Assemblée Générale ;

Considérant que le 25 septembre 2019, l'ASBL Régie des quartiers de Mons - Frameries - Colfontaine

a adressé à la Ville ses comptes et bilan, accompagnés du rapport d'activités et de l'attestation du réviseur d'entreprise ;

Considérant que le compte de résultats se solde en boni de 2.111,39 €, portant le bénéfice total reporté à 10.210,79 € et que les capitaux propres s'élèvent, au 31 décembre 2018, à 264.475,20 €.

Considérant qu'y figure, en produits, une subvention "Ville" pour le fonctionnement de l'ASBL d'un montant de 100.589,80 € ;

Considérant que cette subvention est identique à celle versée telle qu'elle figure au compte communal de l'exercice 2018, à l'article 84905/332-03 ;

Le Président invite les membres du Conseil à procéder au vote:

PS: OUI

ECOLO: OUI

PTB: OUI

AGORA-CDH: OUI

MONS EN MIEUX: ABSTENTIONS

Sur la proposition du Collège communal,

décide

Par 34 voix et 7 abstentions,

Article 1 : d'approuver les compte et bilan de l'exercice 2018 de l'ASBL Régie des quartiers de Mons - Frameries - Colfontaine, arrêtés par son Assemblée Générale le 9 septembre 2019, accompagnés du rapport d'activités et de l'attestation du vérificateur aux comptes, dont le compte de résultats se solde en boni de 2.111,39 €, portant le bénéfice total reporté à 10.210,79 € et que les capitaux propres s'élèvent, au 31 décembre 2018, à 264,475,20 €.

Article 2 : copie de la présente délibération sera transmise, pour information, à l'A.S.B.L. susdite, à son Président, à M. le Bourgmestre, aux Services externes et des Archives ainsi qu'à M. le Directeur financier.

Marchés Publics : Travaux

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme Catherine MARNEFFE, Echevins,
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M. François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI, M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, ~~Mme Françoise COLINIA~~, Mme Savine MOUCHERON, Mme Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges-Louis BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M. Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M. Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~, M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI, M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia

30^{ème} OBJET : Plan piscines 2014/2020 / Rénovation de la piscine de Cuesmes - Approbation des conditions du marché et du mode de passation -procédure ouverte

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,

Vu l'article L 1222-3 alinéa 1 du code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, par lequel le Conseil Communal est habilité à déterminer le mode de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services, et d'en fixer les conditions ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Attendu qu'en 2015, Infraspports a réalisé un état des lieux actualisé de l'état de 126 piscines publiques wallonnes;

Attendu que la plupart de ces piscines datent des années 70 et nécessitent des interventions d'envergure notamment en termes d'économies d'énergie ;

Attendu que face à ce constat, le Gouvernement Wallon a décidé en date du 26/11/15, de la mise en œuvre d'un "Plan Piscines 2014-2020" avec pour objectif de rénover le parc des piscines en réduisant la consommation énergétique et en favorisant l'utilisation de sources d'énergies renouvelables ;

Attendu que dans une première phase, le Gouvernement a alloué dans le cadre du "Plan Piscines 2014-2020", un budget de 110.000.000 € dont environ 75.000.000 € de rénovation à portée purement énergétique ;

Attendu que l'intervention de la Région Wallonne portera sur un montant global de 110.000.000 € et que les travaux seront subsidiés à concurrence de maximum 50% avec un financement du solde de l'investissement par l'octroi d'un prêt à taux 0 % via le CRAC ;

Vu la décision du Conseil Communal du 14 février 2017 marquant son accord de principe sur l'introduction d'un dossier de candidature de la Ville de Mons dans le cadre du "Plan Piscines 2014-2020 / Rénovation de la piscine de Cuesmes" auprès d'INFRASPORTS dont le montant initial estimé s'élève à € 2.500.000,00 TVAC, approuvant également les conditions du marché de conception ;

Vu la décision du 24 mai 2018 du Gouvernement Wallon de sélectionner la candidature de la Ville de Mons et de fixer l'intervention régionale à 1.481.117,14 en subside et 1.481.117,14 en prêt sans intérêt avec intervention du CRAC ;

Vu l'imposition du Gouvernement Wallon d'attribuer le marché avant le 24 mai 2020 ;

Considérant que le marché de conception pour ce marché a été attribué à IDEA, Rue de Nimy, 53 à 7000 Mons ;

Considérant que ces travaux ont pour objectif :

- économies d'énergie et réduction de l'empreinte carbone (sur base d'un audit énergétique)
- amélioration de qualité de l'enveloppe de l'espace piscine et vestiaires, optimisation du système de chauffage - HVAC et de la production d'eau chaude, mise en place d'énergie renouvelable (cogénération), diminution CO2,...
- accessibilité aux PMR et aux personnes atteintes de tout type de déficience (sur base d'un audit d'accessibilité)
- développement d'aménagements favorisant l'apprentissage de la natation et la pratique sportive
- réduction de l'utilisation du chlore de piscine
- mise en conformité des installations (récupération des eaux de bassin et des eaux de nettoyage)
- intégration d'un système de sécurité "anti-noyade"
- amélioration de la sécurisation des bassins par une relocalisation du local des maîtres-nageurs,...

Considérant le cahier des charges N° BE2020/764.213.00/LF relatif à ce marché établi par l'auteur de projet, IDEA, Rue de Nimy, 53 à 7000 Mons ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à € 2.632.268,51 hors TVA ou € 3.185.044,90, 21% TVA comprise (€ 552.776,39 TVA co-contractant) ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de 2020 sous le fonction 76403/723.60/2020-0012) et sera financée par emprunt, les subsides du service public de wallonie "Plan piscines 2014/2020", l'intervention du CRAC via un emprunt à 0% (sous réserve d'approbation du budget par la Tutelle) ;

Considérant que le crédit sera adapté au stade de l'attribution du marché en fonction du montant de l'offre retenue

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 23 décembre 2019 et que le directeur financier a rendu un avis de légalité favorable.

Sur proposition du Collège Communal,
à l'unanimité,

Art. 1er : D'arrêter les conditions du marché et d'attribuer le marché précité par procédure ouverte conformément à l'article 36 de la loi du 17 juin 2016 ;

Art. 2 : D'approuver le cahier des charges N° BE2020/764.213.00/LF et le montant estimé de ce marché, établis par l'auteur de projet, IDEA, Rue de Nimy, 53 à 7000 Mons. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à € 2.632.268,51 hors TVA ou € 3.185.044,90, 21% TVA comprise (€ 552.776,39 TVA co-contractant).

Art. 3 : De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Art. 4 : D'approuver les critères de sélection qualitative tels que définis dans l'avis de marché ;

Art. 5 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de 2020 sous le fonction 76403/723.60/2020-0012) et sera financée par emprunt, les subsides du service public de wallonie "Plan piscines 2014/2020", l'intervention du CRAC via un emprunt à 0% (sous réserve d'approbation du budget par la Tutelle)

Art. 6 : d'acter que le crédit sera adapté au stade de l'attribution du marché en fonction du montant de l'offre retenue

Art. 7 : de transmettre la présente délibération au pouvoir subsidiant à savoir au service public de wallonie "Plan piscines 2014/2020"

Marchés Publics : Travaux

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
 Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE
 JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme
 Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme
 Catherine MARNEFFE, Echevins,
 Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
 M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M.
 François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul
 DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI,
 M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, ~~Mme~~
~~Françoise COLINIA~~, Mme Savine MOUCHERON, Mme
 Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé~~
~~JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges-Louis~~
~~BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M.
 Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M.
 Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline
 MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~,
 M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio
 RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI,
 M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher
 MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia
 GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc
 BAUVOIS, Conseillers communaux
 et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

31^{ème} OBJET : Réaménagement du Square Saint-Germain à Mons - Approbation des conditions du marché et du mode de passation (procédure ouverte)

Le Conseil Communal,
 Délibérant en séance publique,

Le Conseil décide de reporter le point

Marchés Publics : Travaux

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
 Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE
 JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme
 Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme
 Catherine MARNEFFE, Echevins,
 Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
 M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M.
 François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul
 DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI,
 M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, ~~Mme~~
~~Françoise COLINIA~~, Mme Savine MOUCHERON, Mme
 Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé~~
~~JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges-Louis~~
~~BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M.
 Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M.
 Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline
 MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~,
 M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio
 RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI,
 M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher
 MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia
 GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc

32^{ème} OBJET : Restauration des ferronneries du Square Saint-Germain à Mons (Lot 2) -
Approbation des conditions du marché et du mode de passation (procédure négociée directe
avec publication préalable)

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,

Le Conseil décide de reporter le point

Direction générale

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE
JAER, M. Achile SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme
Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme
Catherine MARNEFFE, Echevins,
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M.
François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul
DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI,
M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, ~~Mme~~
~~Françoise COLINIA~~, Mme Savine MOUCHERON, Mme
Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé~~
~~JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges Louis~~
~~BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M.
Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M.
Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline
MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~,
M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio
RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI,
M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher
MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia
GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc
BAUVOIS, Conseillers communaux
et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale.

83^{ème} OBJET : Proposition de motion relative à la désignation de la Ville de Mons comme
"Ville Rose". Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale Mons en Mieux
Opaline MEUNIER

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,

Vu la proposition de motion relative à la désignation de la Ville de Mons comme "Ville Rose"
par Mme la Conseillère communale Mons en Mieux Opaline MEUNIER et libellée comme
suit :

"

MOTION DU CONSEIL COMMUNAL
RELATIVE A LA **DESIGNATION DE LA VILLE DE MONS COMME « VILLE ROSE »**

Le conseil communal,

VU que le cancer du sein touche une femme sur huit en Belgique et vu que chaque jour, sept femmes perdent leur combat contre le cancer du sein ;

VU que chaque année, 10.800 nouveaux cas de cancer du sein sont diagnostiqués en Belgique ;

VU le taux de participation au dépistage du cancer du sein (organisé par le CCR, le Centre communautaire de Référence pour le dépistage des cancers) est moins de 10% en Wallonie ;

VU l'objectif ambitieux que s'est fixé Think Pink de diminuer de moitié le nombre de victimes du cancer du sein à l'horizon 2028 ;

CONSIDERANT que la commune, en tant que pouvoir public, a une triple mission dans la lutte contre le cancer du sein :

- Une mission de sensibilisation au dépistage organisé, à savoir un mammoth test gratuit tous les deux ans, pour toutes les femmes de 50 à 69 ans,
- Une mission d'information autour du cancer du sein, afin de faire connaître
- Une mission d'action afin de contribuer à financer la recherche scientifique. Non seulement bouger joue un rôle important dans la prévention du cancer du sein, mais c'est également crucial pour la récupération pendant et après le traitement.

CONSIDERANT que l'information et le dépistage du cancer du sein sont vitaux, car plus la maladie est détectée tôt, plus les chances de guérison sont grandes et moins le traitement sera lourd ;

CONSIDERANT que la commune constitue le moteur central pour organiser des actions concrètes et diffuser des informations d'intérêt général ;

Le conseil communal décide par ... voix contre...,

Art. 1. Que la Ville de Mons s'engage à adhérer à la campagne nationale de lutte contre le cancer du sein, Think Pink.

Art 2. À entreprendre les démarches pour obtenir la désignation de Mons comme « Ville rose » auprès de l'association Think Pink.

Le conseil communal décide à l'unanimité,

Art. 1. Que la Ville de Mons s'engage à adhérer à la campagne nationale de lutte contre le cancer du sein, Think Pink.

Art 2. À entreprendre les démarches pour obtenir la désignation de Mons comme « Ville rose » auprès de l'association Think Pink.

Direction générale

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre,
Présents : Mme Catherine HOUDART, Mme Charlotte DE JAER, M. Achille SAKAS, M. Maxime POURTOIS, Mme Mélanie OUALI, M. Stéphane BERNARD, Mme Catherine MARNEFFE, Echevins,
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
M. Elio DI RUPO, M. Emmanuel TONDREAU, M. François COLLETTE, M. Marc DARVILLE, M. Jean-Paul DEPLUS, Mme Joëlle KAPOMPOLE, M. Bruno ROSSI, M. Jean-Pierre VISEUR, M. Marc BARVAIS, ~~Mme Françoise COLINIA~~, Mme Savine MOUCHERON, Mme Khadija NAHIME, Mme Danièle BRICHAUX, ~~M. Hervé JACQUEMIN~~, Mme Sandrine JOB, ~~M. Georges Louis BOUCHEZ~~, M. John JOOS, M. John BEUGNIES, M. Samy KAYEMBE KALUNGA, M. Cédric MELIS, M. Florent DUFRANE, M. Yves ANDRE, Mme Opaline MEUNIER, M. Brahim OSIYER, ~~M. David BOUILLON~~, M. Alexandre TODISCO, M. Samuël QUIEVY, M. Fabio RICCOBENE, M. Vincent CREPIN, M. Mathieu VELTRI, M. Guillaume SOUPART, M. Michaël Christopher MASSAKI MBAKI, Mme Cécile BLONDEAU, Mme Lucia GIUNTA, M. Julien DELPLANQUE, M. Jean-Luc BAUVOIS, Conseillers communaux

84^{ème} OBJET : Proposition de motion visant à organiser des Conseils communaux "décentralisés" dans les 19 "anciennes communes" montoises. Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale Mons en Mieux Opaline MEUNIER

Le Conseil Communal,
Délibérant en séance publique,

Vu la proposition de motion visant à organiser des Conseils communaux "décentralisés" dans les 19 "anciennes communes" montoises par Mme la Conseillère communale Mons en Mieux Opaline MEUNIER et libellée comme suit :

"

Motion visant à organiser des conseils communaux « décentralisés » dans les 19 « anciennes communes » montoises.

Considérant la crise de la démocratie qui frappe notre pays,
Considérant la nécessité urgente de recréer le lien entre les citoyens et la vie politique,
Considérant la volonté du collège de porter haut durant son mandat la participation citoyenne,
Considérant que tous les habitants du grand Mons n'ont pas l'opportunité de venir en centre-ville de 18h à minuit, parfois une heure du matin ou plus...
Considérant que nos voisins de la commune de Quévy ont annoncé il y a quelques jours mettre en place cette mesure et que nous estimons avoir les moyens de nous en inspirer,
Considérant que la commune de La-Roche-En-Ardenne va également mettre en place dans les mois à venir, à hauteur de deux occurrences l'année, cette décentralisation des conseils communaux ;
Considérant que, notamment, les communes de Chastres (29.11.2019), Walhain (30.10.2019), Perwez (10.01.18) ont déjà mis en place cet exercice démocratique salubre,
Que cette mesure est donc possible, légale et de plus en plus fréquemment organisée,
Qu'elle s'inscrit dans une demande dynamique, moderne et participative de citoyens intéressés,
Que cela s'est déjà passé une fois à Mons (avec décentralisation à Havré), il y a une vingtaine d'années,

Le conseil communal décide par voix contre ... de

Art. 1. Étudier les modalités permettant la décentralisation du conseil communal dans des salles communales (CALVA ou autres..)

Art. 2. Décentraliser plusieurs fois l'an le conseil communal dans des centres d'« anciennes communes » et de villages afin de permettre à tout citoyen de participer plus activement à la vie politique de sa commune."

DECIDE

De rejeter la motion.